

Compte administratif 2023

Document d'analyse



	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	423446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	648465798	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

Table des matières

Edito.....	4
Retours sur l'année 2023.....	5
Note méthodologique.....	14
Grands équilibres.....	15
1. Budget de fonctionnement.....	16
Une nette progression des recettes de gestion courante.....	17
Forte augmentation des recettes fiscales.....	17
Hausse des compensations versées par l'État.....	18
Stabilité des dotations de l'État (DGF).....	19
Stabilité des dotations de la Métropole.....	20
Légère baisse des autres recettes de gestion courante.....	21
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions.....	25
Une augmentation des dépenses de gestion courante.....	26
Une hausse des dépenses de personnel.....	26
Une hausse du soutien à la vie associative et de la subvention versée au CCAS.....	28
Une hausse significative des charges à caractère général.....	29
Autres dépenses.....	33
Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions.....	33
2. Épargnes.....	35
Une forte augmentation de l'épargne de gestion courante.....	36
Une forte augmentation de l'épargne brute et nette.....	37
3. Budget d'investissement.....	38
Une diminution des recettes d'investissement.....	39
Une diminution des ressources propres d'investissement.....	39
Une diminution du recours à l'emprunt.....	40
Stabilité des autres ressources d'investissement.....	40
Une hausse des investissements.....	42
Une progression des dépenses d'équipement et des opérations ZAC.....	42
Une légère hausse des subventions d'équipements hors ZAC.....	43
Principales réalisations 2023.....	44
Projets phares 2023.....	45
Une légère baisse des participations.....	47
Une stabilité des opérations pour compte de tiers.....	47

Une baisse des autres dépenses d'investissement.....	47
Une stabilité du remboursement de la dette.....	47
4. Résultat de clôture.....	50
5. Annexes.....	51
Annexe 1 : Ratios réglementaires.....	52
Données de référence.....	53
Annexe 2 : Budgets annexes et régie Lumière.....	54
Budget annexe Activités économiques : une quasi stabilité de la subvention d'équilibre.....	54
Budget annexe Locaux culturels : une augmentation de la subvention d'équilibre.....	55
Budget annexe Selfs : une subvention en diminution.....	55
Budget annexe Cuisine centrale : une augmentation de la subvention d'équilibre.....	56
Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre.....	56
Régie lumière : une hausse de la subvention d'équilibre.....	56
Résultat de clôture des budgets annexes.....	57
Résultat de clôture consolidé.....	58
Résultat de clôture régie Lumière.....	58
Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette.....	59
Structure de la dette après swaps (M€).....	59
Classification des risques des emprunts.....	59
Profil de remboursement de la dette.....	60
Capacité de désendettement.....	60
Répartition par prêteurs.....	60
Annexe 4 : Détails « autres ».....	61
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	61
Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	61
Détails « autres » charges à caractère général.....	62
Annexe 5 : Acronymes.....	63

Après 2 années de crise sanitaire et en pleine crise de l'énergie, la ville de Grenoble a fait le choix de se doter de moyens financiers lui permettant faire face à la crise inflationniste, de renforcer la justice sociale, de maintenir les services publics locaux et d'accélérer les investissements de transition.

2023 est ainsi marquée par une hausse significative de la part communale du taux de Taxe foncière, seul levier restant à la disposition de la ville pour augmenter ses recettes de fonctionnement, dans le contexte de la suppression complète de la taxe d'habitation.

Depuis 2014, l'équipe municipale avait porté toutes ses politiques de transition par redirection de moyens sans mobiliser le levier fiscal : en lançant un plan de sobriété et d'efficacité, en repensant et renouvelant les modes d'actions, en se recentrant sur ses missions, en faisant évoluer les modes de gestion, en proposant un nouveau contrat aux organismes extérieurs, en adaptant les horaires et le maillage territorial, en dynamisant la gestion du patrimoine.

Ce travail de fond sur la sobriété, la redirection ou le renouvellement des modes de faire est devenu un mode opératoire. Et si 2023 ouvre une nouvelle étape pour la Ville, ces principes perdurent et l'ensemble des recettes nouvelles a été fléché pour :

- faire face à l'augmentation des prix dans un contexte de forte inflation et les revalorisations salariales décidées au niveau national ;
- amplifier les investissements de transition en reconstituant la capacité d'autofinancement de la Ville et en maîtrisant le recours à l'emprunt ;
- mettre en œuvre un bouclier social et climatique visant à amplifier les politiques municipales menées depuis 2014 et 2020 pour réduire les inégalités, stimuler l'émancipation, transformer la ville et préparer les citoyen-nes aux enjeux de mobilité, de santé et d'alimentation de 2040. Il porte ainsi, en priorité, les 3 principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi les 3 principales dépenses contraintes des ménages (logement, alimentation, mobilités).

Aussi, l'année 2023 est marquée par la mise en œuvre progressive du bouclier social et environnemental pour les mesures les plus opérationnelles - telles que le renforcement de la tarification solidaire de la cantine, le relèvement des aides sociales personnalisées ou la lutte contre la précarité énergétique et un travail de définition et de construction, pour les mesures les plus innovantes ou complexes - telles que la Sécurité sociale de l'alimentation, la gratuité des transports en commun et du vélo pour les moins aisé-es ou la gratuité des fournitures scolaires.

Le bouclier social et climatique s'inscrit dans la continuité du projet de municipalité visant à garantir toutes les sécurités, cultiver l'émancipation et protéger les biens communs et le vivant. Il complète, poursuit et amplifie les politiques municipales mises en œuvre depuis 2014 et renouvelées en 2020.

Retours sur l'année 2023

Le budget 2023 a été maîtrisé tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de plus de +48,35 M€ alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +20,27 M€. L'autofinancement brut dégagé atteint 53,76 M€ au CA 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de plus de +48,35 M€ passant de 275,54 M€ à 323,89 M€ entre 2022 et 2023. Cette progression s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales (+51,02 M€), dont 35,89 M€ liée directement à la hausse des taux d'imposition, 7,65 M€ lié à la revalorisation annuelle des bases fiscales et 7,5 M€ liés à la mise en place de la plateforme nationale « Je gère mon bien immobilier » (GMBI) ; ainsi qu'à une légère baisse des autres recettes de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 20,27 M€ passant de 250,59 M€ à 270,86 M€ entre 2022 et 2023. Cette hausse s'explique en par l'inflation qui a généré une hausse des charges à caractère général de +7,06 M€ (dont 4,00 M€ liés à l'envolée des coûts de l'énergie), les mesures nationales de revalorisations salariales (+6,00 M€ hors mesures du bouclier), la mise en œuvre progressive du bouclier social et environnemental (+3,60 M€), le soutien au CCAS (augmentation de la subvention de+ 1,00 M€) et la hausse des frais financiers (+1,54 M€) dans un contexte de taux d'intérêts élevés.

À noter que 2 opérations exceptionnelles, une côté recettes et une côté dépenses, viennent temporairement améliorer nos ratios financiers :

- La mise en place de la plateforme nationale « Je gère mon bien immobilier » (GMBI) a rencontré d'importants problèmes et a conduit à une imposition à tort de nombreux contribuables. Cette recette a été versée par les services fiscaux à la ville pour un montant total de 7,5 M€. Elle fera l'objet d'un remboursement au cours des prochains exercices au fur et à mesure du traitement des réclamations par les services de l'État.
- Les repas servis dans les cantines scolaires sont produits par la cuisine centrale. En raison d'un décalage de facturation, les repas commandés par la direction de l'éducation pour le 4ème trimestre 2023 ont été facturés par la cuisine centrale en 2024 pour un montant de 5 395 122 €. La commande de repas constitue une dépense au Chapitre 011 du Budget Principal et une recette au Chapitre 70 du Budget Annexe Cuisine Centrale. Pour ne pas fausser les analyses, les données présentées ont été retraitées et ces sommes ont été ajoutées sur les comptes correspondants.

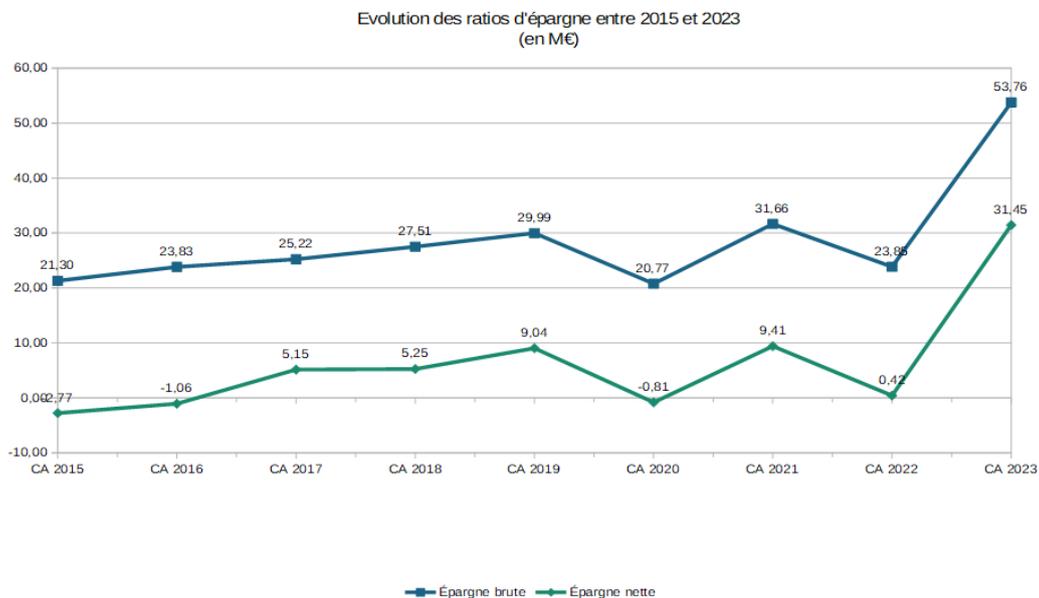
Après retraitement des résultats, en ajoutant les dépenses de cantine scolaire, l'autofinancement net atteint 31,45 M€, ce qui représente un taux d'autofinancement brut (épargne brute / total des recettes réelles de fonctionnement) de 16,60 %.

Concernant les recettes d'investissements, la ville a mobilisé de nouveaux emprunts à hauteur de 15,01 M€ en 2023 alors qu'elle avait souscrit près de 32,20 M€ en 2022. La diminution au recours à l'emprunt (-17,20 M€) et la baisse du besoin d'autofinancement (- 5,84 M€) entraînent la diminution des recettes d'investissement entre 2022 et 2023 (-24,5 M€)

En revanche, les dépenses d'investissement progressent de +7,08 M€ passant de 70,01 M€ à 77,09 M€ entre 2022 et 2023. Les dépenses d'équipement progressent de 31 % (+11,53 M€) incluant 9,53 M€ au titre des travaux et études et 2,00 M€ au titre des opérations d'aménagement concédées (ZAC).

La forte amélioration du niveau d'autofinancement des investissements a permis à la fois d'accélérer les investissements avec une augmentation des dépenses d'équipement de 11,50 M€ mais également de désendetter la ville à hauteur de 7,68 M€ soit une baisse de -2,63 % de son encours de dette. En effet, en 2023, la ville aura contracté 15,01 M€ d'emprunts nouveaux et aura remboursé plus de 22,32 M€ de dette.

Compte tenu de la forte amélioration de son niveau d'autofinancement brut et la baisse du niveau d'endettement, la ville affiche une capacité de désendettement, après retraitement, de 5,4 ans, contre 10,7 ans en 2022.



La mise en œuvre du bouclier social et climatique :

Cette année 2023 a été consacrée au lancement des mesures du bouclier social et climatique dont la ville s'est doté suite à l'augmentation de la part communale du taux de taxe foncière. Le montant total de ce bouclier, en année pleine, est de 10,9 M€ en fonctionnement. Il cible en premier lieu, les mobilités, le logement et l'alimentation mais comprend aussi des mesures favorisant l'accès à la santé et à l'émancipation. Prenant en compte la mise en œuvre progressive des mesures, le budget 2023 a été doté de 6 M€ pour cette première année.

Concernant la lutte contre les inégalités face aux mobilités (CA2023 : 0,1 M€)

Une école du vélo a été créée en 2023, avec comme objectifs de former à terme l'intégralité des écolier-es grenoblois-es au savoir rouler à vélo, mais également d'accompagner tous les adultes éloignés de la pratique et souhaitant se mettre ou se remettre en selle. Cette école est opérationnelle depuis l'automne 2023 pour les scolaires. Les cours pour adultes seront déployés en septembre 2024.

Le second chantier engagé courant 2023 a été d'agir sur la gratuité des transports en commun et du vélo pour les personnes les moins aisées. Les gratuités en termes de mobilités font partie du programme de Grenoble en Commun mais aussi des préconisations des citoyen-nes membres de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat. La ville de Grenoble et son CCAS ont donc étudié tout au long de l'année 2023 les modalités de mise en œuvre, au titre de la compétence action sociale. La ville a contacté à plusieurs reprises officiellement le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) afin de travailler à un partenariat permettant de faciliter le parcours usager.

Celui-ci n'ayant jamais donné suite, ni même répondu aux sollicitations, le CCAS de Grenoble a donc étudié la mise en place d'une gratuité par remboursement des abonnements TAG et Métrovélo pour les grenoblois-es les moins aisés-es, bénéficiant de tarification solidaire. Un travail approfondi a été mené pour faciliter au maximum le parcours usager, pour mettre en place un logiciel dédié et pour affiner l'enveloppe prévisionnelle au regard des bénéficiaires, de leur nombre et des tarifications auxquelles ils et elles peuvent prétendre. La mise en place de cette gratuité par remboursement devrait pouvoir être mise en place dans le courant de l'automne 2024.

Concernant les mesures pour un logement digne (CA2023 : 0,2 M€)

Le logement peut représenter jusqu'à 43 % des dépenses des ménages les moins aisés. Les mesures en faveur du logement visaient à lutter contre toutes les formes d'isolement et permettre à chacune de conserver des ressources suffisantes pour se loger dignement.

Ce bouclier a permis le lancement du dispositif Territoire 0 exclusion énergétique, la création de places d'hébergement notamment pour les familles hébergées dans les écoles, le développement des actions de lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux propriétaires occupants en difficulté financière avec le renforcement du dispositif d'aides.

Mesures en faveur de l'accès à tous à une alimentation durable et respectueuse des productrices (CA2023 : 0,03M€)

Ce volet du bouclier social et climatique comprenait 2 pans : la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation et la révision des grilles tarifaires de la pause méridienne pour rendre les cantines plus accessibles.

- La mise en place de la sécurité sociale alimentaire s'ancre dans une dynamique de travail collective globale, du rapport entre le bien manger, la rémunération juste des producteurs et la préservation des ressources. L'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'un travail partenarial avec les acteurs de la solidarité et de l'alimentation à travers des Groupes de travail dans lesquels sont travaillés les enjeux de production et de distribution mais aussi de la mécanique de caisse de cotisation et de mobilisation citoyenne. Les 3 piliers de la sécurité sociale de l'alimentation que sont l'universalité, la dimension démocratique et le système de cotisation juste sont les bases de ces trois groupes de travail organisés par la ville. Dès mars 2023, la Ville a délibéré sur la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation à la grenobloise. Elle sera opérante dès l'automne 2024.

- Le renforcement de la tarification sociale a permis à près de 80 % familles de voir le prix de leurs menus baisser malgré l'inflation. Le repas le moins cher à la cantine s'élève désormais à 75 c. Un tiers des familles bénéficie d'un repas à la cantine d'1 € ou moins et la moitié d'un repas à moins de 2 €. Pour rappel, la Ville de Grenoble assure l'accès à un repas de bonne qualité, au moins une fois par jour, au travers de ses actions dans la restauration scolaire à près de 10 000 enfants. Ces derniers ont accès à des repas de qualité, composés à près de 60 % de produits issus de l'agriculture biologique ou avec un label de qualité dès 80 centimes chaque jour.

À travers cette mesure sociale majeure, la Ville s'engage pour le bien-manger et l'éducation au goût de tous les enfants. Cela représente 16 M€ chaque année.

Parallèlement, un travail avec l'Éducation Nationale a été initié pour la mise en œuvre de la gratuité des fournitures scolaires, qui aboutira concrètement à la rentrée 2024-2025.

Mesures en faveur d'une santé accessible à toutes et tous (CA2023 : 0,4 M€)

La Ville s'était engagée à augmenter sa subvention envers les acteurs et actrices de la santé. L'AGECSA est un acteur majeur de la santé sur le territoire grenoblois et particulièrement dans les quartiers populaires de la Ville. Elle vise à la fois la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la prise en charge du patient dans sa globalité, l'anticipation des besoins de santé et l'adaptation de l'offre de soins à leur évolution, l'exercice collégial de la médecine et la proximité

avec la population des quartiers. Sur 2023, l'AGECSA, qui fait face à des difficultés budgétaires, a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 380 k€ portant ainsi la subvention de la ville à 1,1 M€.

La ville a aussi renforcé son soutien aux projets portés par les associations de santé sexuelle.

Mesures visant à stimuler l'émancipation (CA2023 : 0,1 M€)

L'engagement de la Ville à déployer l'éducation populaire sur tous les temps en dehors de la famille, de l'école et du travail, à tous les âges de la vie, s'est traduit par le renforcement du soutien aux associations d'éducation populaire transversales en particulier celles qui ont une action auprès des publics éloignés, notamment Big Bang Ballers, Et pourquoi pas, Accorderie, La Soupape, ...

En parallèle, les associations "ressource" qui travaillent en partenariat avec le service jeunesse de la Ville pour répondre aux enjeux de santé mentale et d'isolement, de droits minorés, d'addiction aux écrans et aux jeux vidéo, de décryptage des médias, harcèlement, laïcité, etc. ont également bénéficié d'un soutien financier accru.

La gratuité du muséum d'histoire naturelle, du musée Stendhal et des collections permanentes du musée, visant à favoriser la rencontre sensible avec les arts et la culture, a été mise en place. Cette gratuité est effective depuis mai 2023 et complète l'entière gratuité des services de la bibliothèque municipale.

Les familles les moins aisées peuvent inscrire leurs enfants au Conservatoire à titre gratuit et le nombre de bourses a été doublé.

Renforcer le service public en renforçant les équipes (CA2023 : 2,5 M€)

Le volet « interne » du bouclier social et climatique s'est traduit par la revalorisation du régime indemnitaire, le renforcement des équipes (pouvoi des postes non occupés en 2022, création de nouveaux postes notamment dans les services jeunesse et périscolaire), la poursuite des actions visant la déprécarisation, la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des agents d'entretien et de restauration ainsi que des animateurs périscolaires dans les écoles.

Ajustement du montant des aides sociales (CA2023 : 0,1 M€)

Le plafond d'éligibilité aux aides sociales facultatives a été revu pour refléter l'inflation passant de 9 € à 10 € de « reste à vivre quotidien ».

L'ensemble de ces mesures, qui visent à aider les Grenoblois-e-s face au contexte d'accroissement des inégalités et de l'augmentation des prix, s'inscrivent dans la continuité du projet de Grenoble en Commun en venant compléter mais aussi poursuivre et amplifier les politiques municipales, menées depuis 2014, et poursuivi en 2020.

Les réalisations 2023 en matière de solidarités :

Les actions menées par la Direction du Développement Social et Territorial et le CCAS s'inscrivent dans une démarche globale de solidarité qui vise à garantir toutes les sécurités à travers trois orientations politiques majeures : l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement et l'émancipation.

Le travail mené par les Maisons des habitants (MDH) en faveur de l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement et l'émancipation se poursuit. Quelques exemples qui ont marqué cette année :

- Un soutien renforcé aux familles sur différents sujets : gestion des écrans, lien parents-adolescents, monoparentalité, accompagnement à la scolarité ; ainsi que des propositions d'activités et d'accueil parents-enfants pour favoriser le développement de leurs compétences psycho-sociales. L'offre de séjours et de sortie se poursuit, avec plus de propositions de sorties à vélo ;

- La poursuite de l'équipement des MDH en postes en accès libre et du renouvellement des salles de formation pour appuyer le travail de lutte contre la fracture numérique réalisé par les médiateurs numériques ;
- La poursuite des actions de prévention et de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées ;
- Le développement des cafés de l'international et de différentes actions collectives pour favoriser la pratique de la langue française en accompagnement des ateliers d'apprentissage du français.

Concernant le droit au logement et à l'hébergement, l'équipe juridique mobile poursuit l'accompagnement des recours contentieux des ménages concernés. Elle a élargi son activité aux référés provision et aux recours indemnitaires. Les succès en la matière sont une reconnaissance de la situation des personnes et font jurisprudence pour les acteurs du droit au logement au niveau local et national.

Dans le même esprit que le plan de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, la Ville s'empare de la lutte contre les discriminations. Le partenariat avec le Camp des Milles se poursuit, en y organisant des visites avec les structures d'accueil de jeunes. Une campagne de sensibilisation aux discriminations ethnoraciales fondée sur des données chiffrées a été déployée au printemps en direction du grand public.

Le projet de renouvellement urbain s'est poursuivi en 2023 sur la Villeneuve avec la démolition des commerces de l'Arlequin, le démarrage de la rénovation du pôle éducatif des Trembles, la concertation réglementaire et la finalisation du programme sur le parc et le lac baignable. Au Village Olympique, la rénovation du parc de logement de la SDH a été lancée. À Mistral, l'aménagement de la prairie est terminé, ce qui a permis d'accueillir notamment des animations de quartier dès le début de l'été.

Du côté du CCAS, l'année 2023 est à la fois marquée par la poursuite des actions co-portées avec les directions de la Ville s'inscrivant pleinement dans le plan stratégique partagé Ville / CCAS validé en janvier 2023 et par le déploiement de projets d'envergure.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, on retiendra notamment les dispositifs et actions mises en place dans le cadre du bouclier social et climatique à partir de septembre 2023 : élargissement des aides sociales facultatives et soutien des propriétaires occupants, renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique et lancement du déploiement de 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires. Le déménagement des Lits d'Accueil Médicalisés dans les locaux de l'ex-EHPAD Les Delphinelles, le développement des démarches d'aller-vers, avec notamment la pérennisation de l'Équipe Mobile Précarité Santé ou l'ouverture de l'Accueil de Nuit pour femmes avec ou sans enfants sans solution d'hébergement sont d'autres exemples qui illustrent les objectifs recherchés d'amélioration de la qualité de l'accueil et de soutien vers l'accès aux droits et la dignité des publics en grande précarité.

Dans le champ de la petite-enfance, le déploiement du projet éducatif ainsi que la mise en place d'un modèle ressources humaines renouvelé à l'échelle de la direction se sont poursuivis malgré une activité impactée par les difficultés de recrutement et de stabilisation de ressources sur les métiers en tension du secteur. La direction a ouvert l'Art Tendre, un équipement innovant, co-piloté avec la direction des affaires culturelles, visant à valoriser les compétences des parents et des enfants et à accompagner la parentalité à travers l'art et la culture.

Concernant les personnes âgées, l'année 2023 est la 1ère année pleine du nouvel EHPAD André Léo, année de stabilisation des fonctionnements permettant l'amélioration continue de l'accueil des résidents. Le projet de réhabilitation de l'EHPAD Saint-Bruno en résidence autonomie a été lancé, la fermeture de l'ancien équipement au 30 juin en étant la 1ère étape. La volonté de renforcement des

actions de soutien aux aidant-es s'est traduite par la formalisation d'un plan d'action dédié qui a associé largement les partenaires et les personnes concernées. La démarche projet devant mener à l'ouverture, au milieu de l'année 2025, de la Cité des Aîné-es et des Aidant-es dans les locaux de l'ex-EHPAD Narvik, pierre angulaire de la politique en faveur des aîné-es, a débuté, permettant d'affiner la future offre de ce lieu ressources pour les personnes, leurs proches et les professionnels ainsi que la 1ère phase de travaux à réaliser.

Enfin, à noter les projets de structuration et de sécurisation des fondamentaux menés par les directions ressources en lien avec les directions d'action sociale ainsi que l'énergie importante consacrée à la visibilité interne et externe du CCAS, via les réseaux de recrutement et le travail d'ampleur en matière de communication.

... en matière d'émancipation :

Culture

2023 a été marquée par l'extension de l'offre culturelle aux grenoblois. Les 0-3 ans ont désormais un lieu dédié, cultures/petite enfance : « l'art tendre » au sein du complexe Prémol. Par ailleurs, l'extension des horaires des bibliothèques a permis d'augmenter de 40 % l'ouverture des bibliothèques de quartier. Le Conservatoire a, quant à lui, augmenté ses effectifs de plus de 5 % grâce à l'ouverture de nouvelles classes (près de 1800 élèves). La réouverture du CNAC-Magasin fin 2022 a permis une première année d'expositions d'artistes contemporains, à l'exemple des propositions de Julien Creuzet. L'exposition « de la nature » au musée, a également mis en lumière plusieurs artistes vivants, comme C Iglesias ou G Pennone.

La reprise en régie de l'équipement du Plateau permet également de repenser l'offre culturelle vis-à-vis des quartiers prioritaires, en améliorant cette dernière. L'année 2023, consacrée pour l'essentiel au portage du projet en lien avec les habitants et aux études travaux, s'est concrétisée en avril 2024 par le lancement du chantier qui permettra d'accueillir la bibliothèque Eaux-Clares à l'automne.

En matière d'évènementiel, l'année 2023 a été marquée par une organisation « commune » de la fête des tuiles et de la biennale, permettant d'offrir un nouveau format et d'investir des lieux nouveaux comme le parc Pompidou.

Éducation - jeunesse :

En 2023, les principaux projets menés dans les écoles ont concerné la poursuite et le déploiement du projet « restauration durable » dans 55 restaurants scolaires, limitant le gaspillage. Ils ont également concerné le démarrage d'un travail sur la filière technique : conditions de travail, cartographie des postes, mise en place de formation en interne.

Le périscolaire a été, lui, marqué par création des postes d'animateurs.rices référentes en élémentaires afin d'accompagner le déploiement des projets pédagogiques sur les structures. La tarification du périscolaire a certes rendu payant tous les accueils pour permettre à la Ville de percevoir des financements de la CAF, mais a également entériné une diminution de la facturation pour le midi, dans le cadre du bouclier social.

L'attention donnée à la jeunesse s'est traduite par une réorganisation et la création de postes au sein du service jeunesse : passage de 4 correspondants jeunesse à 6 (1 par territoire) et la reprise en régie du centre de loisirs ados Arlequins. Les bases de loisir ont vu leurs équipes renforcées pour la gestion du site Maison des collines (7 hectares de forêt + ferme pédagogique).

Sports et mission montagne

2023 a été l'année 0 d'une nouvelle Maison Grenoble Montagne tournée vers l'accès pour tou.te.s à la montagne avec le développement du volet « Familles en montagne » à toutes les MDH, et la mise en place de la formation « Premiers pas en montagne ». Elle encourage une pratique de la montagne attentive aux enjeux environnementaux avec les « bus montagne » ou encore les ateliers de réparation de matériel.

L'encouragement au savoir-rouler s'est concrétisé par l'ouverture d'un lieu dédié : l'école grenobloise du vélo sous l'anneau de vitesse. Il concerne d'abord les enfants scolarisés dans les écoles grenobloises, mais a vocation à s'élargir pour favoriser la pratique du vélo à tout âge, pour les publics adultes et notamment ceux éloignés de la pratique du vélo.

2023 a par ailleurs été marquée par une délibération cadre sur la politique sportive, permettant progressivement de reposer les intentions politiques en matière sportive (attention donnée aux publics les plus éloignés, encouragement de la pratique féminine, encouragement des clubs à s'engager dans des pratiques plus vertueuses en matière de transition). La déclinaison du plan piscine s'est traduit en 2023 par des études en vue de travaux pour les piscines Clos d'Or et Jean Bron. Pour cette dernière, il s'agit de préparer une extension d'ouverture, d'avril à octobre, à compter de 2025. La poursuite des rénovations dans les équipements sportifs a été marquée notamment par des études pour la rénovation des gymnases Mlaherbe et Jouhaux ainsi que la mise en travaux du gymnase de la Rampe.

Démocratie locale et relations citoyenne

En matière de démocratie locale, un second bilan du dispositif de médiation d'initiative citoyenne a été réalisé et publié en 2023. Cette seconde évaluation annuelle met en lumière une appropriation croissante du dispositif de médiation d'initiative citoyenne par les grenoblois-es, avec presque un doublement du rythme des médiations. On assiste aussi à une diversification des profils des initiateurs des interpellations citoyennes. Depuis la création des 3 dispositifs de prise en compte des interpellations citoyennes (médiation, atelier, votation), 45 interpellations ont été déposées, rassemblant plus de 8000 soutiens et déclenchant des médiations d'initiatives citoyennes, dont le suivi et les résultats sont disponibles sur la plateforme de participation de la Ville de Grenoble : www.volontairesdegrenoble.fr

La Ville a par ailleurs développé dans le cadre du projet Volontaires de Grenoble une plateforme numérique pour enrichir la participation citoyenne et améliorer la lisibilité des dispositifs (Budget participatif, interpellation, chantiers ouverts au public, pactes de coopérations, chantiers jeunes, végétalise ta ville, ...). Elle a fait évoluer l'offre de service et les usages de la Maison des Associations avec davantage de formations, d'accompagnements, de soutien aux initiatives et a modernisé et simplifié le dépôt des demandes de subventions via le Portail des aides. Elle a mis en place une nouvelle organisation à travers la création d'un service dédié à la vie associative et citoyenne et a initié de nouveaux temps forts et de rencontres pour faire vivre l'engagement et la citoyenneté. La Ville a également réalisé une enquête de l'Observatoire Local de la Vie Associative destiné à mieux connaître le paysage associatif grenoblois et les besoins des associations.

Pour fluidifier le parcours des usagers, la mise en place de la plateforme iZiiCi, offre une plus grande fluidité dans l'envoi des informations, un accès facilité aux démarches en ligne de la Métropole et de la Ville.

Enfin, l'année 2023 a été l'occasion de travailler sur la mise à jour de la liste électorale et de revoir l'organisation des lieux de vote avec un double objectif de sobriété et de rééquilibrage des bureaux de vote.

... en matière de résilience :

L'année 2023 a pérennisé la volonté de prise en compte globale et systémique des politiques de prévention et de promotion de la santé dans le cadre des autres politiques publiques au service de la protection des grenoblois. Les mesures de lutte et de prévention des addictions ont été renforcées avec notamment le déploiement des espaces sans tabac. Les liens entre la santé, l'urbanisme et le logement ont aussi été développées avec par exemple le lancement d'une première expérimentation du « permis de louer » sur deux quartiers de la ville ou la mise en place d'une plateforme d'alerte pour les troubles de santé mentale liée au logement.

Toujours au bénéfice de la qualité de vie des grenoblois et des grenobloises et dans le cadre de nos politiques d'amélioration de la qualité de l'air, de lutte contre la chaleur et d'amélioration du cadre de vie, la Ville a continué la réduction et la transformation de la flotte de véhicules en mutualisant davantage, en l'adaptant à la réglementation Zone à faibles émissions (ZFE) mais aussi en priorisant les investissements sur les véhicules techniques ; 5 nouvelles balayeuses ont ainsi été achetées. Le projet de service de la propreté urbaine pour la prise en compte du tri hors foyer a été lancé et des investissements pour intensifier la place de l'eau dans la ville ont été réalisés avec la réfection totale de 3 fontaines (Hoche, Alsace Lorraine et Gordes) et des travaux d'étanchéité sur 3 autres.

Dans le même ordre, l'amélioration globale du patrimoine municipal dans les bâtiments au service des usagers mais aussi de la sobriété énergétique se poursuit avec par exemple des investissements pérennes autour de l'amélioration des sanitaires dans le patrimoine scolaire, la continuité des actions visant à améliorer le confort d'été mais aussi la sûreté dans le cadre des PPMS des établissements ou enfin le plan d'action sur les toitures avec la systématisation du déploiement de la végétalisation, du photovoltaïque ou des solutions de type « cool roof ».

Des investissements plus conséquents ont également été lancés avec par exemple les rénovations globales de l'ensemble des Trembles, du gymnase Léon Jouhaux.

Enfin, le programme de renouvellement urbain à la Villeneuve s'est poursuivi avec notamment les études d'AVP sur l'ensemble du réaménagement du secteur Arlequin/Parc mais aussi la réhabilitation de du Patio et de l'Espace 600.

Les aménagements dans les ZAC se sont poursuivis avec sur Flaubert le démarrage de la déconstruction de l'INSPE nord, les études relatives à la démarche UFS et l'établissement de l'avant-projet relatif aux espaces publics. Sur la ZAC Presqu'île, l'année a été marquée par la livraison de plusieurs opérations tertiaires (BHT3) ou de logements par ACTIS, Demathieu & Bard ou Grenoble Habitat. Plusieurs équipements publics ont également été mis en service : Parc Berty Albrecht – phase 2), la rive ouest de la Place Mandela, la contre-allée (nouvelle bretelle d'accès à l'A480) et nouvelle entrée n°6 du CEA, réalisation de la piste cyclable.

En termes de mobilités, les aménagements de l'espace public visant à donner plus de place aux piétons, aux cycles et aux modes doux ont continué, notamment des travaux sur l'axe Berthelot mais aussi Diderot/Vercors, des réaménagements des rues de la Paix, Gaché et plusieurs réalisations dans le cadre des Places aux enfants avec les rues Pascal et Tanant par exemple.

Le pilotage des ressources :

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives en faveur de l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des agent-es. Dans le cadre du bouclier social et climatique, il a été fait le choix de revaloriser le régime indemnitaire des agent-es, dont les montants n'avaient pas évolué depuis 2018, mais aussi de reconnaître financièrement l'engagement professionnel de celles et ceux qui sont amené-es à aller au-delà de leur cœur de missions (intérimaires, formateurs internes, etc). À titre d'exemple, les agent-es occupant des fonctions de catégorie C bénéficient depuis le 1^{er} juillet 23 d'une augmentation de plus de 13 % de leur régime indemnitaire mensuel.

Le renforcement du service public s'est concrétisé aussi par la création de 81 postes dans les différents services de la Ville et par l'accroissement du nombre d'apprentis accueillis dans les services. La

Ville s'est par ailleurs pleinement mobilisée pour rendre ses offres d'emplois plus attractives. Les efforts des services RH et communication dans le cadre de la démarche « marque employeur » ont porté leurs fruits ; ce sont déjà près de 200 équivalents temps plein supplémentaires qui ont été recrutés en 2023 renforçant ainsi les services publics pour les grenoblois.es.

Dans un contexte de vieillissement de nos effectifs et d'allongement de la durée de vie au travail, la préservation de la santé des agent-es et la recherche d'une bonne conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ont été au centre des préoccupations avec le déploiement d'un dispositif de « sport au travail » permettant l'exercice d'une activité physique sur le temps de travail ou d'échauffements avant la prise de poste pour prévenir les risques d'accidents du travail. Cela s'est traduit également par la création de nouvelles autorisations d'absence pour la santé menstruelle et les pathologies lourdes et par l'extension du dispositif d'accueil des chiens au bureau.

La Ville a par ailleurs poursuivi sa démarche de transition numérique responsable. Elle a notamment traduit son engagement en faveur de la sobriété numérique par l'acquisition de 150 ordinateurs portables reconditionnés. Elle a également agi pour le renforcement de la cybersécurité à travers l'achat d'une solution de « stockage immuable » afin d'assurer une capacité de reprise d'activité dans la cadre d'attaque par rançongiciels. Elle a enfin poursuivi son investissement pour la modernisation des applicatifs métiers, avec la poursuite du développement du portail RH à travers de nouveaux modules (Recrutement, Formation), la mise en place d'un nouveau portail Open Data de publication des données publiques et le passage en phase opérationnelle du programme Patrimoine et Espace public (PEPS).

L'année 2023 a été aussi celle de l'élaboration du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, adopté par l'assemblée délibérante en novembre. Faisant suite à une stratégie définie en 2016, il donne le cadre de l'achat durable de la collectivité pour les années à venir.

Les marchés publics nouvellement passés par la Ville ont été, cette année encore, marqués par une hausse du prix des offres réceptionnées. Dans le cadre inflationniste constaté, les montants des primes d'assurances ont également connu une augmentation importante (+ 11 %).

Dans ce contexte inflationniste, la mobilisation des agent-es dans le cadre du plan de sobriété énergétique a parallèlement permis d'atteindre des résultats très encourageants avec une baisse de 25 % des consommations d'énergie sur l'année.

Enfin, la collectivité a connu une hausse des demandes de communication de documents administratifs et a vu son action valorisée par la commission d'accès aux documents administratifs.

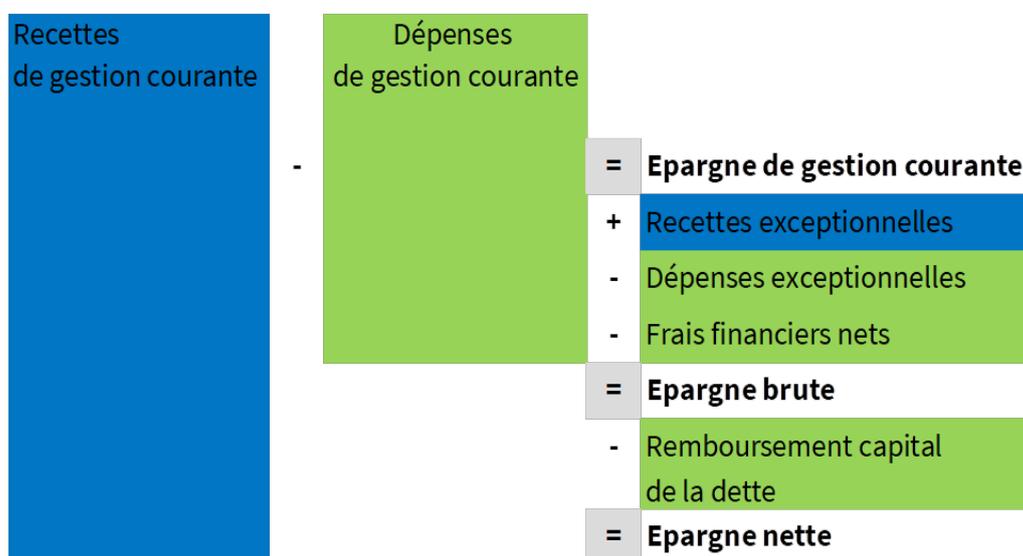
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture. Cette présentation est concordante avec la nomenclature M57.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprises de provisions),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières).



Evolution de périmètre des champs de compétences

Il n'y a pas eu de changements de périmètre sur l'année 2023.

Changement des règles comptables

Au 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté la nomenclature comptable M57.

Retraitement

Les repas servis dans les cantines scolaires sont produits par la cuisine centrale. En raison d'un décalage de facturation, les repas commandés par la direction de l'éducation pour le 4^{ème} trimestre 2023 ont été facturés par la cuisine centrale en 2024 pour un montant de 5 395 122 €. La commande de repas constitue une dépense au Chapitre 011 du Budget Principal et une recette au Chapitre 70 du Budget Annexe Cuisine Centrale. **Pour ne pas fausser les analyses, les données présentées ont été retraitées et ces sommes ont été ajoutées sur les comptes correspondants.**

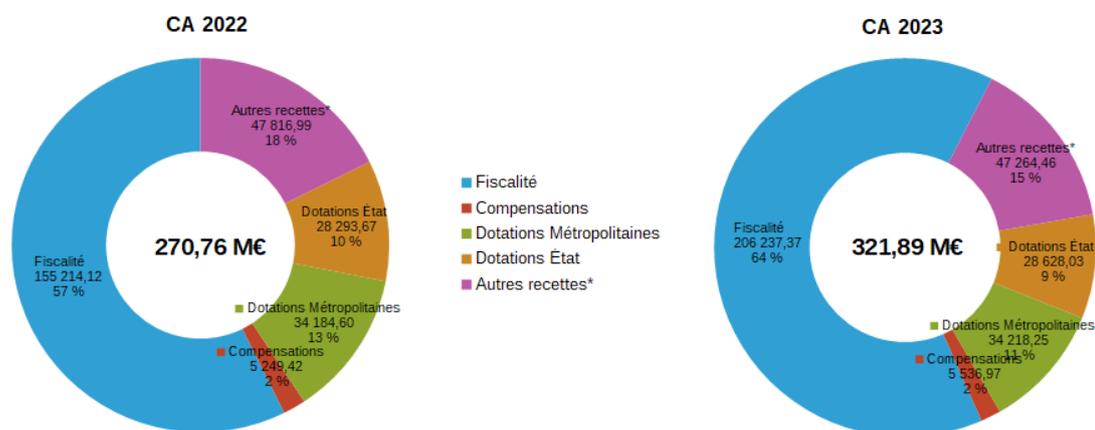
Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)			
Fiscalité (3 taxes)	149,98	155,21	206,24
Compensations	4,66	5,25	5,54
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,25	34,18	34,22
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,18	28,29	28,63
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	46,42	47,82	47,26
Total recettes de gestion courante	263,49	270,76	321,89
Produits financiers	1,44	1,25	1,79
<i>dont recettes liées à la dette</i>	0,30	0,34	0,51
Produits exceptionnels	4,85	3,53	0,22
<i>dont cessions</i>	4,15	1,70	0,17
Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	269,78	275,54	323,89
Dépenses de fonctionnement (en M€)			
Frais de personnel	138,25	143,37	151,59
Subventions CCAS	19,28	22,31	23,37
Autres subventions	17,73	17,96	28,71
Charges à caractère général	44,63	49,51	56,57
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{nt} des groupes d'élus	1,78	1,70	1,79
Total dépenses de gestion courante	221,67	234,84	262,03
-TIR	-0,70	-0,60	-0,90
Total dépenses de gestion TIR déduits	220,97	234,24	261,13
Charges financières (frais financiers bruts)	5,35	5,27	6,82
Charges exceptionnelles	7,25	6,87	0,12
Dotations et provisions semi budgétaires	0,40	3,60	1,89
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	234,67	250,59	270,86
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)			
Ressources propres d'investissement	7,99	7,55	6,03
Emprunts nouveaux	19,37	32,20	15,01
Autres ressources d'investissement	4,79	6,79	6,91
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,09	0,00
Total recettes d'investissement	32,15	46,63	27,95
Affectation en réserves (1068)	15,89	22,97	17,13
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,01	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	48,05	69,60	45,08
Dépenses d'investissement (en M€)			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	31,78	32,40	41,93
Opérations pour compte de tiers	0,02	0,05	0,06
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2020)	6,24	4,90	6,90
Subventions d'équipement (hors ZAC)	5,55	3,22	3,71
Participations et créances rattachées	0,00	0,14	0,02
Total dépenses d'investissement	43,59	40,71	52,61
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	0,70	0,60	0,90
Total dépenses d'investissement dont TIR	44,28	41,31	53,51
Remboursement emprunt	24,17	25,14	23,83
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	1,33	4,15	0,65
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	69,08	70,01	77,09
Épargne de gestion courante (TIR déduits)	42,52	36,52	60,76
Épargne brute	31,66	23,85	53,76
Épargne nette	9,41	0,42	31,45

1. Budget de fonctionnement



Une nette progression des recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante progressent de 51,13 M€ par rapport au CA 2022 soit une augmentation de près de 19 % entre les deux exercices.

Cette hausse est le fait de l'augmentation conséquente des recettes de fiscalité directe (+51,02 M€ entre 2022 et 2023).

Forte augmentation des recettes fiscales

Les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble ont augmenté de 25 % soit :

- 26,90 % pour la taxe d'habitation (THRS) ;
- 65,79 % pour le foncier bâti (TFB) ;
- 105,53 % pour le foncier non bâti (TFNB).

Le produit fiscal 2023, avant intégration des rôles complémentaires, est de 206,01 M€. On relève une augmentation desdites recettes de plus de 51 M€ (+ 33 %) par rapport à 2022 dont 43,50 M€ liées à la TFB et 7,50 M€ liées à la mise en place de plateforme nationale GMBI (« je gère mon bien immobilier »).

En considérant les rôles supplémentaires, le total des recettes fiscales perçues en 2023 progresse de près de 33 %, passant de 155,21 M€ au CA 2022 à 206,24 M€ au CA 2023.

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation CA 2022/2023
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	3,77M€	5,04M€	12,50M€	147,82 %
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	144,74M€	149,26M€	192,66M€	29,07 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,44M€	0,62M€	0,85M€	36,92 %
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	148,95M€	154,93M€	206,01M€	32,97 %
Rôles supplémentaires *	1,03M€	0,28M€	0,23M€	-20,04 %
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	149,98M€	155,21M€	206,24M€	32,88 %

*Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux.

**Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel. Ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La progression constatée a plusieurs explications :

- La décision du Conseil Municipal, en date du 13 mars 2023, de majorer les taux de fiscalité de 25 %. À noter que les taux étaient inchangés depuis 2009 ;
- La dynamique importante des bases fiscales constatée cette année. Cette dynamique s'explique par l'importance de la revalorisation annuelle des bases locatives des locaux d'habitation et des établissements industriels soit 7,1 % (indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2022) et 0,8 % (Données départementales 2023) pour les locaux professionnels. Le taux de revalorisation annuelle des bases locatives est défini au niveau national, en loi de finances initiale.
- Une importante augmentation du produit TH et du produit lié à la majoration THRS au regard du produit définitif perçu en 2022 (+7 M€). Cette augmentation s'explique par la mise en œuvre de la première campagne de déclarations d'occupation des locaux réalisée par les propriétaires via le service en ligne « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Les anomalies et erreurs de déclarations ont conduit à des impositions THRS à tort pour de nombreux locaux. Cette même tendance a été relevée au niveau national sur les grandes métropoles. Ces recettes perçues à tort feront l'objet d'un remboursement par ponction opérée par l'administration fiscale, sur le montant des recettes à percevoir, au fur et à mesure de l'instruction des requêtes en réclamation introduites par les contribuables.
- La hausse de 9,5 % des montants perçus au titre des rôles complémentaires des taxes de foncier bâti et d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, en 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est désormais définitivement supprimée.

Hausse des compensations versées par l'État

Le montant des allocations compensatrices versé par l'État progresse de près de 5,5 % entre 2022 et 2023.

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation CA 2022/2023
TH dotation pour perte Taxe Habitation Locaux Vacants	0,10	0,10	0,10	0%
TFB condition modeste	0,09	0,09	0,09	4%
TFB ZFU, baux à réhabilitation, Quartiers Politique de la Ville	0,60	0,84	0,90	7%
TFB Immeubles longue durée	0,18	0,27	0,30	11%
TFB locaux industriels	3,69	3,95	4,14	5%
TOTAL COMPENSATIONS	4,66	5,25	5,54	5%

Ce dynamisme repose principalement sur des compensations de TFB relatives :

- aux exonérations de longue durée pour les constructions neuves et les logements sociaux (+11 % par rapport à 2022) ;
- à l'abattement de 30 % sur les bases de TFB pour les logements situés en QPPV de la ville (+7 % par rapport à 2022) ;
- à l'abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (+5 % par rapport à 2022).

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'État de l'impact, sur les recettes fiscales des collectivités locales, des mesures d'exonération votées par le législateur au titre de la fiscalité ménage.

Il est toutefois important de souligner que ces compensations ne correspondent plus à l'intégralité de la perte de produit exonéré. En effet, le montant des compensations résulte de l'application d'un coefficient de minoration et des décisions de l'État en matière d'exonérations qui peuvent venir augmenter ou diminuer les bases exonérées. Ce manque à gagner par l'application des coefficients de minoration amalgamés est de plus de 12 M€ par an.

Stabilité des dotations de l'État (DGF)

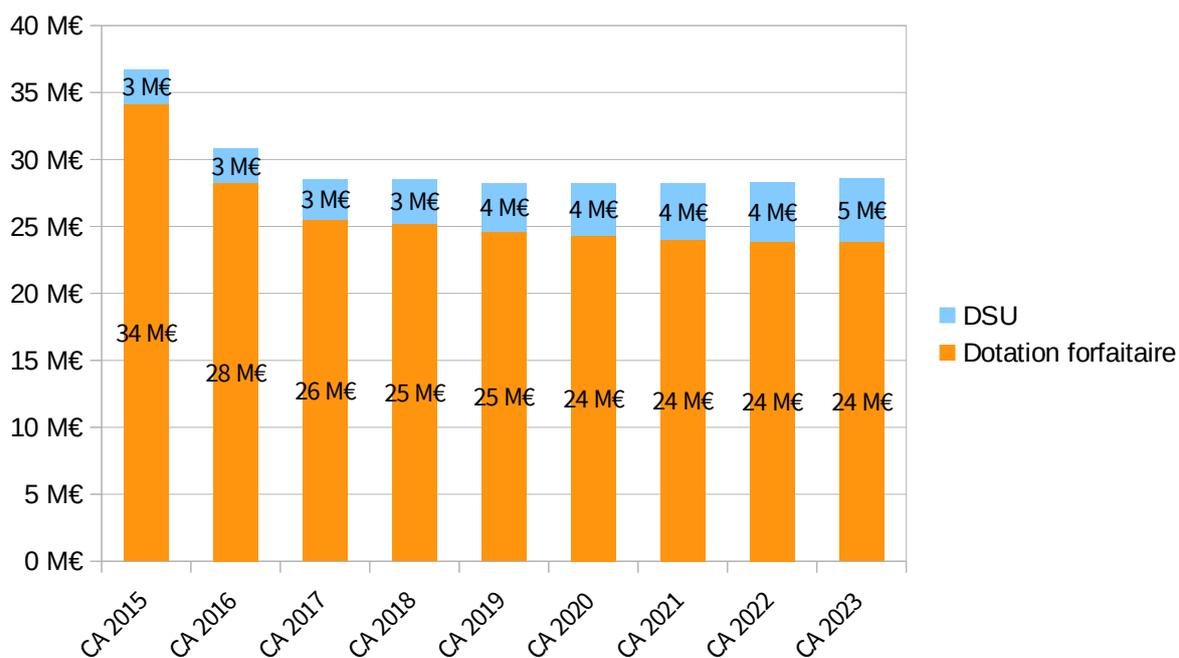
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État aux communes.

Pour la ville de Grenoble, elle est composée de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

La DGF perçue présente une légère hausse au regard de celle versée lors de l'exercice 2022 (+334 k€/ +1,2 %).

Cette hausse impacte les deux composantes de la DGF :

- La Dotation Forfaitaire 2023, qui a très légèrement augmenté (26 k€ / 0,1 %). Il est toutefois à rappeler que cette même dotation avait baissé de près de 160 k€ entre les deux exercices précédents (2021 et 2022);
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale qui présente la particularité, pour les communes éligibles deux années de suite, de pas pouvoir baisser d'une année sur l'autre. Aussi, cette dotation a sensiblement augmenté (+307 k€ / 6,9 %) par rapport à celle perçue en 2022.



Stabilité des dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Attribution de compensation	27,03 M€	27,06 M€	26,99 M€	27,02 M€
Dotation de solidarité communautaire	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€	7,19 M€
Total	34,22 M€	34,25 M€	34,18 M€	34,22 M€

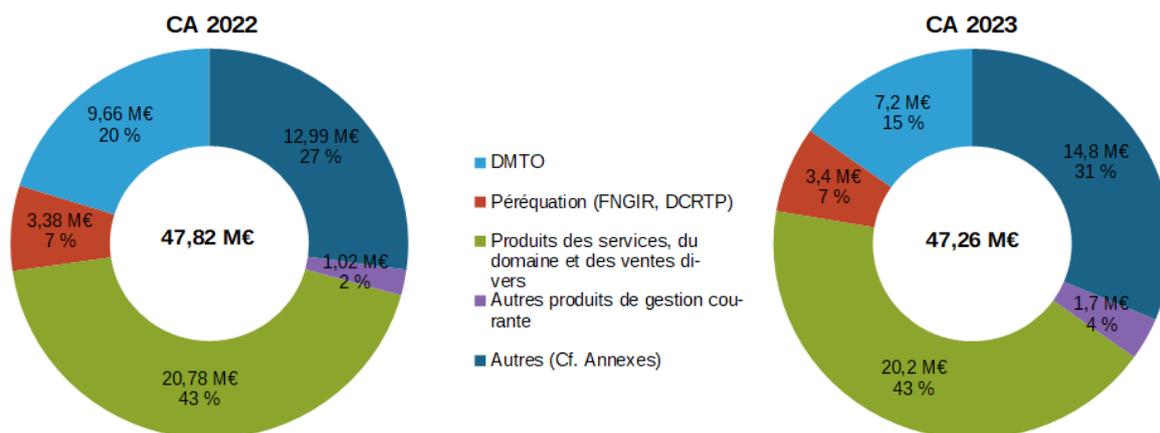
L'attribution de compensation est stable.

Pour rappel, la baisse constatée entre les exercices 2021 et 2022 (-67 k€) s'expliquait par la régularisation opérée, au titre des années 2021 et 2022, de la reprise par la Ville du pouvoir de police spéciale.

Les montants ci-dessus intègrent les régularisations opérées dans le cadre du contentieux portant sur les bornes de contrôle d'accès, régularisations comptabilisées à l'article 7328 (« fiscalité reversée »). Suite à ce contentieux, la Ville a perçu en 2021 une régularisation de son attribution de compensation au titre de l'année 2018 (367 k€) ; en 2022, la Ville a comptabilisé la régularisation de son attribution de compensation au titre des années 2019 et 2020 (+736 k€).

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€.

Légère baisse des autres recettes de gestion courante



Rappel : Les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante enregistrent une diminution de 0,50 M€. Cette situation s'explique essentiellement par l'importante baisse des recettes perçues au titre des Droits de Mutation à Titre Onéreux (-2,49 M€ / -26 %) partiellement compensée par la hausse des produits de gestion courante (+650 k€) et par celles dénommées « Autres » (+1,80 M€).

Stabilité de la péréquation :

En millions d'euros		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes	DCRTP	1,02	1,02	1,02
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,38	3,38	3,38
Prélèvement	FPIC	-1,38	-1,36	-1,23
	TOTAL	2,00	2,02	2,15

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est inchangée par rapport à 2022. Seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle perçoivent la DCRTP. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ces deux dotations constituent la péréquation verticale.

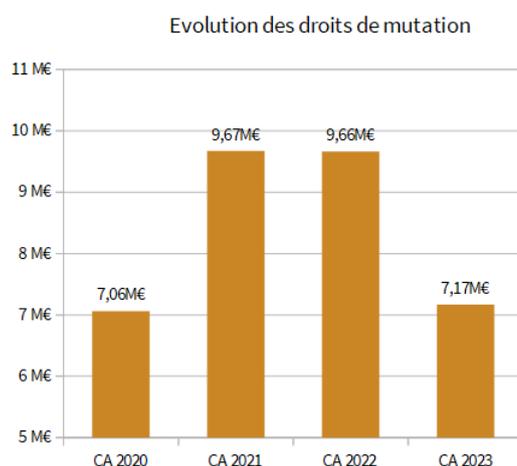
Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui relève lui de la péréquation horizontale. Le solde est ainsi porté à plus de 2,14 M€ (3,38 M€ sans le FPIC). On observe cette année encore une légère diminution du FPIC, 131 k€, due à la diminution du montant total prélevé sur le territoire métropolitain.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. La Métropole et la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

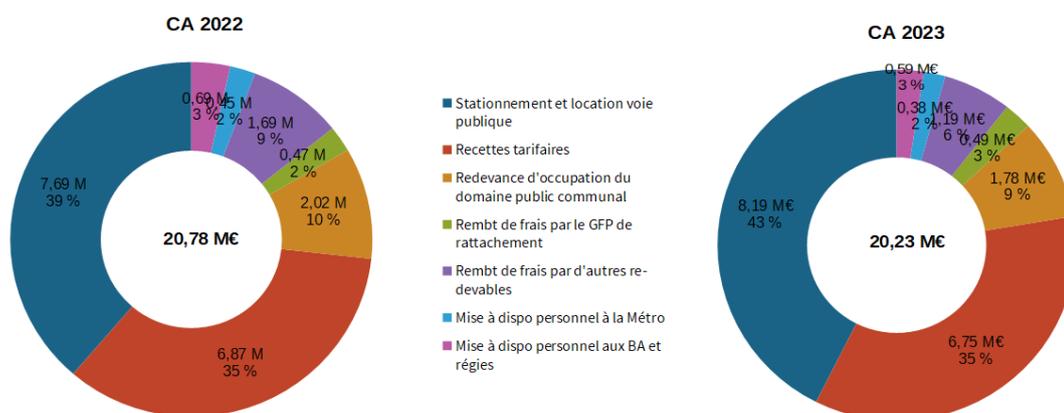
Baisse du niveau des recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :

La hausse des taux d'intérêt amorcée à partir de l'été 2022 s'est traduite par une baisse des transactions immobilières. Les recettes perçues au titre des DMTO en 2023 se trouvent de ce fait fortement impactées et baissent de plus de 2,5 M€ (-26 %) par rapport à 2022.

Pour mémoire, le fort niveau des DMTO atteint en 2021 et 2022 (9,7 M€/annuel) s'expliquait par l'importante reprise du marché immobilier au sortir de la crise sanitaire et des taux d'intérêts alors très bas.



Une légère baisse des produits des services, du domaine et des ventes diverses :



Les recettes des produits des services diminuent de -0,50 M€ entre 2022 et 2023.

La diminution provient essentiellement des :

- recettes tarifaires (-0,12 M€) ;
- redevances d'occupation du domaine public (-0,20 M€) ;
- remboursement de frais (-0,50 M€) : expliquée par le transfert des remboursements de fluides (eau et énergie) du chapitre 70 au chapitre 75 depuis le passage à la nomenclature M57.

Recettes tarifaires :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes tarifaires (M€)	5,91	6,87	6,75
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,02	4,12	4,09
Redevances et droits des services à caractère culturel	0,83	1,32	1,14
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,30	0,66	0,74
Autres prestations de services	0,69	0,70	0,69
Redevances des services à caractère social	0,06	0,06	0,08
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,00	0,00	0,01

Les recettes tarifaires sont en légère diminution de -0,12 M€ par rapport au CA 2022.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des recettes des services culturels (-0,17 M€), en raison des mesures de gratuité au musée de Grenoble mises en place dans le cadre d'un bouclier social et climatique.

Recettes de stationnement:

Les recettes de stationnement (8,19 M€ au CA 2023) augmentent de 0,5 M€ entre 2022 et 2023. Cependant, cette progression ne permet pas de revenir au niveau de recettes constaté en 2019 (8,93 M€), avant la crise sanitaire.

Une légère hausse des subventions reçues :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
État	3,51	1,72	3,20
Région	0,02	0,01	0,00
Département	1,49	1,39	1,20
Métropole	0,15	0,61	0,53
Union Européenne	0,63	0,07	0,09
Autres organismes	2,40	2,66	1,62
TOTAL subventions reçues	8,20	6,46	6,64

Ces recettes de fonctionnement liées aux subventions reçues sont en légère augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2022. Cette évolution reflète toutefois des variations très contrastées en fonction des financeurs :

- Direction éducation jeunesse :
 - Perception du remboursement par l'état du forfait écoles privées (loi « école de la confiance » abaissant l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans) pour un montant de 0,5 M€ pour l'année scolaire 2020-2021 (décalage de 3 ans) et 0,95 M€ au titre de la réforme des rythmes scolaires pour 2022-2023 ;
 - Non reconduction de la subvention versée par la CNRACL (Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales) du fait de la fin de l'opération d'amélioration des conditions de travail des ATSEM (-0,2 M€ par rapport à 2022) ;
- Direction de la santé : subvention de l'agence régionale de santé au titre des actions de promotion de la santé (+0,1 M€) ;
- Direction des affaires culturelles : subvention DRAC pour l'aide au fonctionnement du Conservatoire pour 2022 -2023 (+0,2 M€) ;

- Capitale verte : la Ville avait perçu des financements pour les différentes cérémonies organisées au titre de Grenoble Capitale Verte en 2022 (1 M€), non reconduits en 2023 du fait de la fin de la convention triennale.

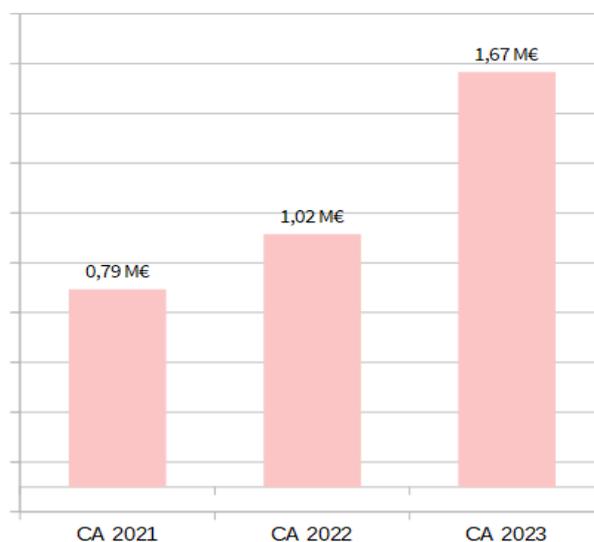
Une hausse des autres produits de gestion courante :

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

Elles progressent de + 0,65 M€ entre 2022 et 2023, ce qui s'explique principalement par :

- le transfert des recettes de certificats d'économie d'énergie du chapitre 77 au chapitre 75, ainsi que le transfert des remboursements de fluides du chapitre 70 au chapitre 75, suite au passage à la nomenclature comptable M57 ;
- des recettes diverses (régularisations de recettes prescrites, ventes de véhicule épaves ou déclassés, dégrèvements sur des taxes de fiscalité pour des propriétés de la commune, remboursement des tickets résidents 2020 non réclamés par les usagers lors de la pandémie).

Evolution des autres produits de gestion courante



Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits financiers (chapitre 76)	1,44	1,25	1,79
Recettes exceptionnelles hors provisions et hors cessions (chapitre 77)	0,70	1,83	0,05
Cessions	4,15	1,70	0,17
Recettes exceptionnelles avec cessions	4,85	3,53	0,22
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	2,14	3,08	1,84

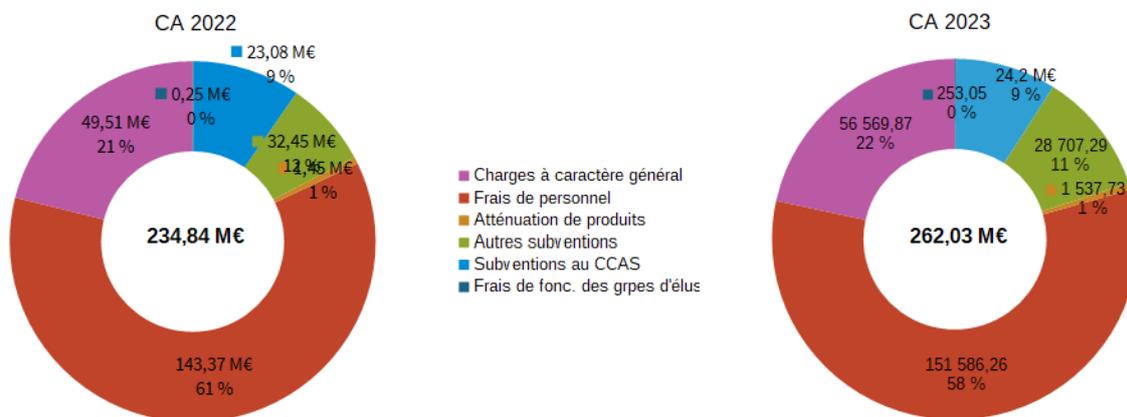
Entre 2022 et 2023, les produits financiers augmentent de +0,54 M€. En effet, la Ville a perçu 756 k€ de dividendes versés par GEG en 2023 au titre du résultat 2022, contre 348 k€ en 2022 du fait de résultats exceptionnels réalisés par la SEM.

Les recettes exceptionnelles hors provisions et cessions diminuent de -1,1 M€, du fait de la perception en 2022 d'une recette d'assurance de 0,8 M€ suite à l'incendie de l'hôtel de Ville en 2019 et d'une recette d'indemnisation de 0,5 M€ suite à la résiliation de la convention d'occupation signée avec le Restaurant Le 5.

Les recettes de cessions 2022 correspondaient à des cessions de biens immobiliers dans le cadre d'opérations d'aménagement. La crise immobilière a mis à l'arrêt les cessions initialement prévues. En 2023, les recettes de cession représentent 0,17 M€, dont 0,1 M€ concernent les cessions de divers véhicules aux enchères.

Enfin, aucune reprise de provisions n'a été constatée en 2023 tout comme en 2022.

Une augmentation des dépenses de gestion courante



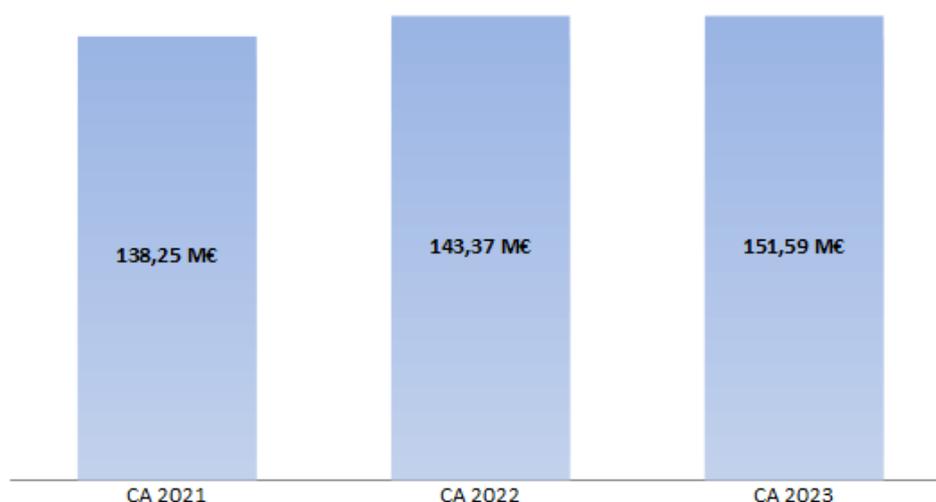
Données du chapitre 011 retraitées par ajout de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,4 M€) décalée de 2023 sur 2024.

Les dépenses de gestion courante progressent de 27,19 M€ passant de 234,84 M€ au CA 2022 à 262,03 M€ au CA 2023 (+11,6 %).

Cette augmentation globale s'explique principalement par les effets de l'inflation sur les charges à caractère général (notamment sur les denrées alimentaires et l'énergie), la revalorisation du point d'indice sur les dépenses de personnel et la mise en place progressive du bouclier social et climatique.

À noter que les dépenses présentées ont fait l'objet d'un retraitement (augmentation du Chapitre 011) pour tenir compte du décalage de la facturation des repas scolaires commandés par la direction de l'éducation et de la jeunesse (Budget Principal) à la cuisine centrale (Budget Annexe) pour un montant de 5,4 M€.

Une hausse des dépenses de personnel



En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022 /CA 2023
Crédits pour personnel permanent	112,53	115,53	121,65	5,29 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,58	0,76	1,06	40,59 %
Crédits personnel non permanent	17,82	20,27	21,28	4,99 %
Autres dépenses de personnel	2,39	2,51	2,55	1,79 %
Services communs VdG	4,92	4,30	5,04	17,30 %
Total chapitre 012 Budget Principal – services communs inclus	138,25	143,37	151,59	5,73 %
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,05	2,26	2,37	4,93 %
Budget Annexe Selfs	0,58	0,77	0,66	-15,15 %
Total chapitre 012 consolidé	140,88	146,40	154,61	5,61 %

Les dépenses de personnel du budget principal ont augmenté de 8,22 M€ (+ 5,7 %) passant de 143,37 M€ en 2022 à 151,59 M€ en 2023.

Cette progression très importante s'explique par les effets des mesures réglementaires, prises au niveau national en 2022 et 2023, ainsi que par les mesures de renforcement des services publics prises au titre du bouclier social et climatique.

Ainsi, en dehors du glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente plus de 1,6 M€, l'année 2023 a été marquée par les effets suivants :

- La hausse du SMIC au 1^{er} mai 2023 conjuguée à la revalorisation des grilles indiciaires avec un coût estimé à 0,6 M€ ;
- La révision de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 avec un impact estimé à 0,8 M€ ;
- Les mesures de renforcement proratisées à 2023 dans le cadre du pack RH du bouclier social qui représente environ 1,4 M€, dont la poursuite sur septembre 2023 du protocole visant à diminuer la précarité et à améliorer les conditions d'emploi des agents de la Direction Éducation Jeunesse (0,4 M€), la revalorisation du RIFSEEP (0,6 M€), les créations et transformations de postes (0,4 M€) ;
- L'effet année pleine des recrutements réalisés au second semestre 2022 : +1,4 M€ ;
- L'effet report de l'augmentation de l'indice minimal de la fonction publique et de la revalorisation du SMIC de 2022 qui représente cumulativement environ 0,2 M€ ;
- L'effet report de la revalorisation des carrières des catégories B à compter du 1^{er} septembre 2022 estimée à 0,1 M€ ;
- L'effet report de la révision de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 avec un impact estimé à 1,35 M€ ;
- L'augmentation du coût des services communs de + 0,74 M€ par rapport à 2022.

Enfin, le montant des dépenses de personnel de 5,04 M€ lié à la refacturation par la métropole du coût RH des services commun, est minoré en 2023. La facture du 4^{ème} trimestre 2023 sera constatée sur l'exercice 2024.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur **emploi permanent en équivalent temps plein**) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015*	2 517,4	60,5	2 577,9
2016**	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3
2020	2 525,4	51,1	2 576,5
2021	2 498,0	53,1	2 551,1
2022	2 525,3	52,1	2 577,4
2023	2 567,7	53,4	2 621,1

*En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. Durant le cours de cette année, 281 agents AEP présents au 31/12/2014 ont été transférés à la Metro. Pour un total de 301 agents transférés en 2015.

**En 2016, transfert de 112 agents du CCAS à la Ville et départ de 25 agents de la DMI à la Métropole

Le nombre d'ETP sur emploi permanent augmente en 2023 par rapport à 2022 (+43,7 ETP) : cela s'explique essentiellement par le souhait de la ville de renforcer les services publics dans le cadre du bouclier social et climatique ainsi qu'une moindre difficulté de recrutement sur les postes vacants.

Une hausse du soutien à la vie associative et de la subvention versée au CCAS

Les éléments retracés ci-dessous constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En millions d'euros	CA 2022	CA 2023
Total chapitre 65	40,27	52,08
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	15,56	17,76
Subvention CCAS	22,31	23,37
Subvention budgets annexes	0,00	7,44
Autres charges diverses de gestion courante	0,00	1,39
Autres dépenses	2,40	2,12

Les dépenses réalisées au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » progressent de +11,81 M€ entre 2022 et 2023.

Suite au passage à la nomenclature M57, les subventions versées aux budgets annexes sont enregistrées au chapitre 65 alors qu'elles apparaissaient au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » jusqu'en 2022. Ces subventions ont été réévaluées de près de 1 M€ (7,44 M€ en 2023 contre 6,5 M€ en 2022) pour prendre en compte les impacts de l'inflation et des différentes revalorisations salariales.

La hausse s'explique également par la réévaluation de la subvention versée au CCAS (+1,06 M€) pour compenser les impacts de la revalorisation du point d'indice, contribuer au plan « Complétude » renforçant la politique publique Petite Enfance du CCAS et mettre en œuvre les actions de solidarité

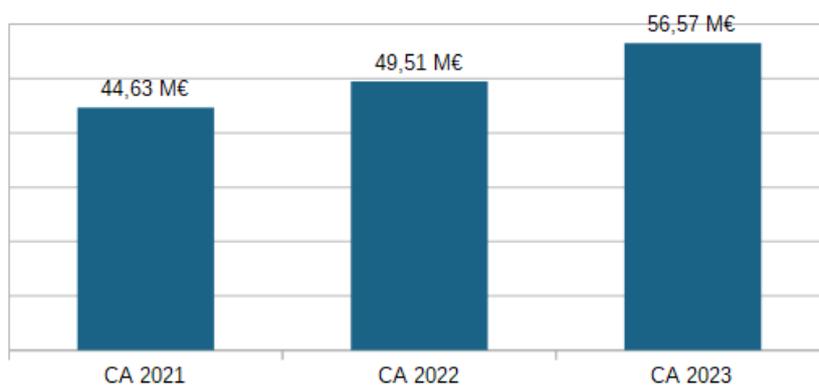
du bouclier social et climatique pour un total de 0,3 M€ : Territoire 0 Exclusion Énergétique, développement des actions de lutte contre la précarité énergétique, soutien aux propriétaires occupants en difficulté et relèvement du plafond des aides sociales facultatives.

Entre 2022 et 2023, les subventions versées aux associations ont progressé de 2,2 M€ du fait, notamment, des subventions versées dans le cadre de Grenoble Capitale Verte (+0,5 M€) et des subventions versées dans le cadre du bouclier social et climatique (+0,7 M€) dont une aide exceptionnelle de 0,3 M€ apportée à l'AGECSA, 0,2 M€ pour le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique, 0,1 M€ concernant la mise en œuvre d'actions en faveur de la santé, 0,05 M€ pour le relèvement des aides facultatives et 0,05 M€ à destination des associations œuvrant dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En 2023, la ville a apporté son soutien à plus de 639 associations. Par ailleurs, les locaux mis à disposition des associations (loyers, fluides...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions ; ils représentent néanmoins un réel soutien à 395 partenaires associatifs au quotidien en 2023, valorisé à hauteur de 11,14 M€, en hausse de +7,5 % (10,36 M€ fin 2022).

Une hausse significative des charges à caractère général

Charges à caractère général



Données du chapitre 011 retraitées par ajout de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,4 M€) décalée de 2023 sur 2024.

Les charges à caractère général (Chp. 011) s'élèvent à 51,17 M€ au Compte Administratif 2023. Cependant, celles-ci doivent être retraitées pour prendre en compte le décalage de facturation des repas de la cantine scolaire du 4^e trimestre 2023 sur 2024 pour un montant de 5,4 M€.

Ainsi, en intégrant cette facture à recevoir, les charges à caractère général passent de 49,51 M€ au CA 2022 à 56,6 M€ au CA 2023, représentant une hausse de 7 M€ soit +14,3 %.

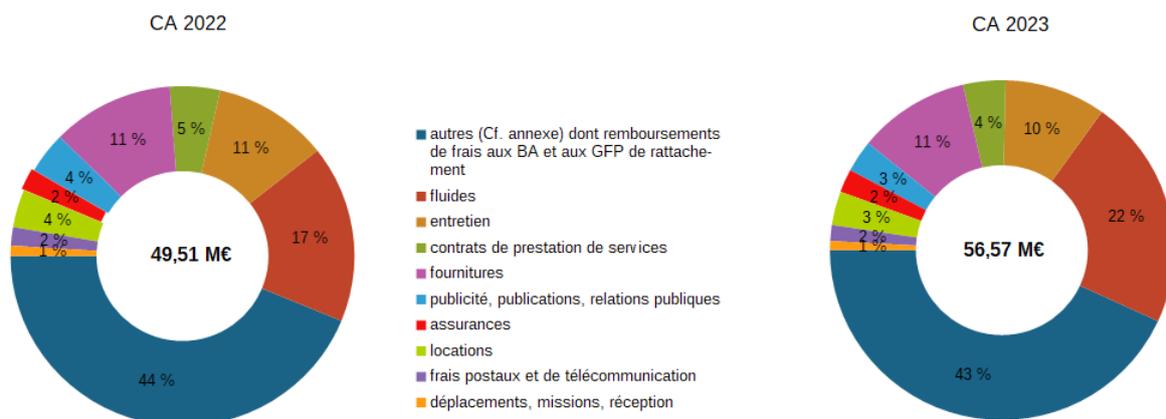
Cette hausse importante s'explique par l'inflation qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2023, ainsi que, pour une très grande part, par le coût de l'énergie toujours soutenu en 2023 et par la mise en place progressive du bouclier social et climatique.

Les principaux facteurs sont :

- Les dépenses de fluides s'élèvent à 12,4 M€, représentant une hausse de 49 % soit +4 M€ par rapport à 2022, en lien avec les répercussions de la guerre en Ukraine sur le secteur de l'énergie. Les effets des renouvellements des contrats de fourniture d'énergie (électricité

début 2023 et gaz mi-2023) avaient été anticipés dès le BP 2023 (voté à hauteur de 14 M€). Les efforts de maîtrise des consommations ont permis de réaliser près de 1,6 M€ d'économie par rapport aux prévisions ;

- Les dépenses de gestion des déchets incluent cette année à la fois la refacturation du service par la Métropole et les dépenses directes auprès de partenaires (Arc-en-ciel, Lely, ...), engendrant une hausse de 0,9 M€. Le service était en effet en cours d'internalisation durant l'année 2023 ;
- Les frais de nettoyage, gérés par la Direction de la Propreté et Logistique Municipale, ont augmenté de 0,5 M€. D'une part, le nouveau marché, mis en place fin 2022 prévoit un renforcement du nettoyage des sanitaires publics, se traduisant par une hausse de 0,16 M€ de ces dépenses. D'autre part, de nouvelles prestations de nettoyage ont été engagées en 2023 pour un total de 0,32 M€, telles que la salle du conseil municipal temporairement installée dans les locaux de Claudel, la fin d'installation d'équipes dans de nouveaux locaux (Claudel, Mallifaud, Alliance par exemple), le nettoyage des toilettes dans les écoles, les locaux des équipes de Terrain (DANCC et Propreté Urbaine), ... ;
- Une hausse des frais d'assurances pour 0,2 M€ (+24,7 %) qui s'explique de façon générale par une hausse des indices sur lesquels nos primes sont révisées annuellement. Par ailleurs, on note une augmentation des primes d'assurance de la flotte automobile de la collectivité, du fait d'un taux de sinistralité élevé ;
- Ainsi que diverses hausses, pour un total de près de 1 M€, liées essentiellement à l'inflation (Charges de copropriété sur nos biens locatifs, prestations de gardiennage, prestations sensibilisation/prévention, les fournitures pour l'entretien du matériel du Service Nature en Ville, ...).

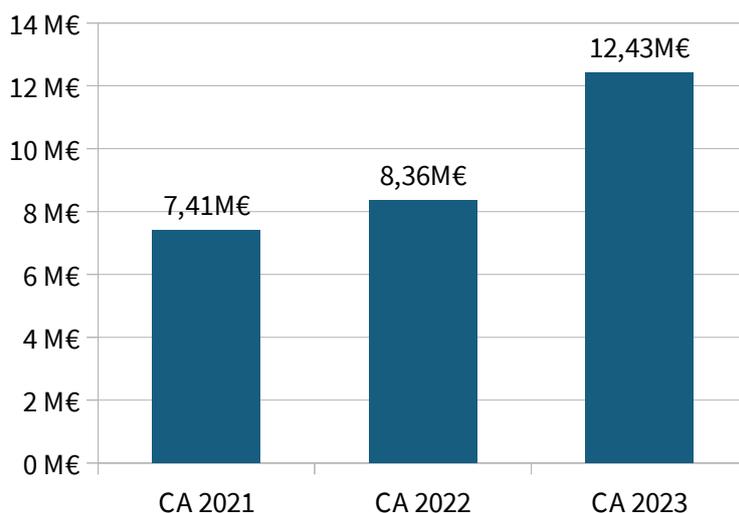


Données du chapitre 011 retraitées par ajout de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,4 M€) décalée de 2023 sur 2024.

Focus sur les dépenses liées aux fluides :

Le poids du poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) dans les charges à caractère général est de 24 % en 2023 alors qu'en 2022 il était de 17 %.

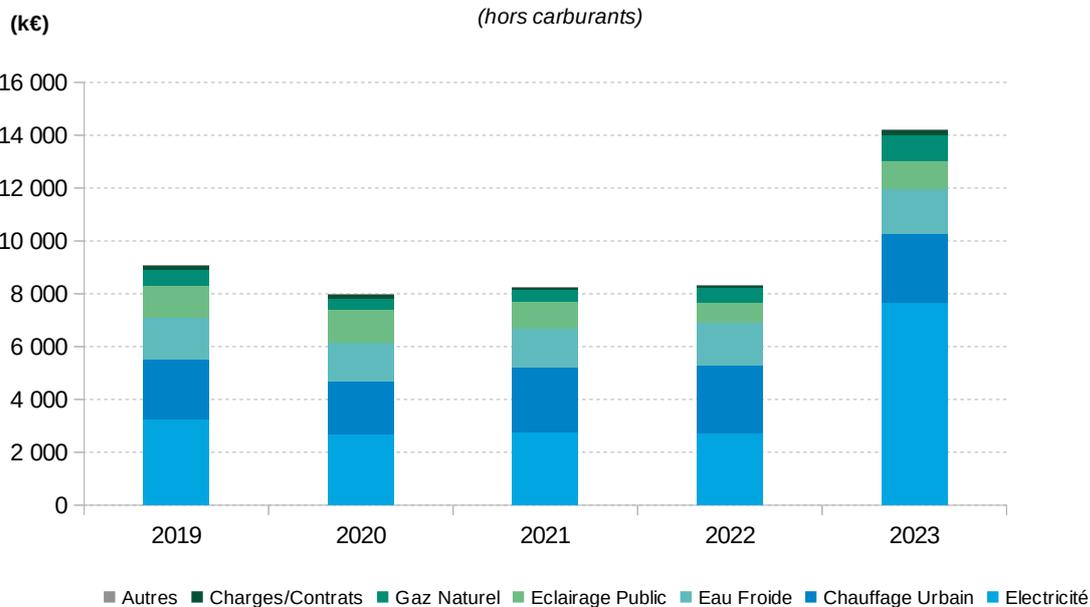
Evolution des dépenses de fluides



* données issues du logiciel financier

Evolution des dépenses Fluides

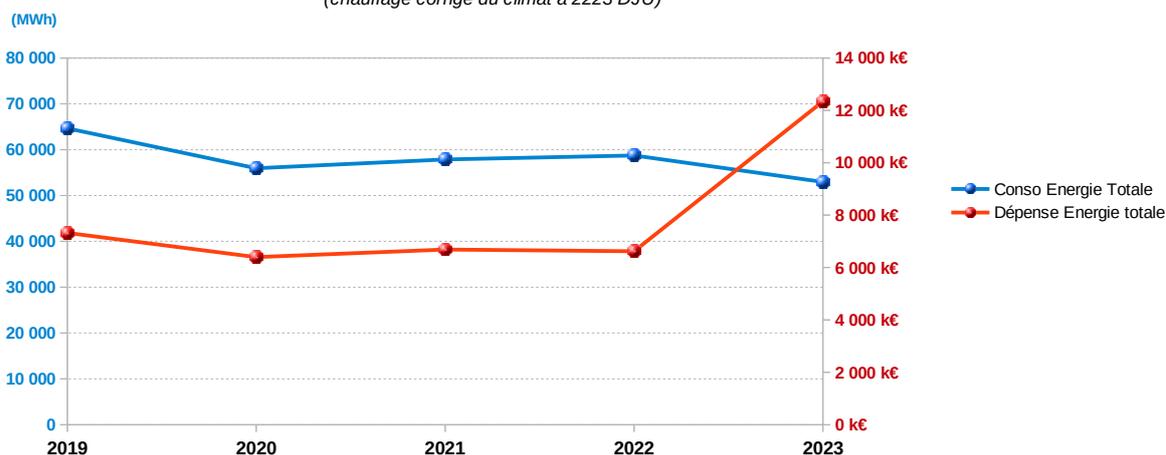
(hors carburants)



* données extraites du logiciel interne métiers (reflète les consommations exactes de janvier à décembre 2023)

Evolutions des consommations et dépenses d'énergie

(chauffage corrigé du climat à 2223 DJU)



L'année 2023 a été marquée par une très forte hausse des dépenses liées aux fluides.

Alors que le budget global était contenu ces dernières années à environ 8 M€, il dépasse 14 M€, tous postes confondus (chauffage, eau, électricité pour les bâtiments municipaux et l'espace public).

Cette hausse très significative (env. 5,9 M€) est principalement liée à la forte progression des tarifs d'électricité et de gaz naturel en 2023 (conséquences de la crise énergétique de fin 2022). Les consommations d'énergies ont quant à elles baissé en volume d'environ 10 %.

La Ville de Grenoble a malgré tout limité l'impact de cette crise grâce :

- à la forte couverture des besoins de chauffage des bâtiments par le réseau de chaleur urbain (environ 75 %). La hausse tarifaire moyenne constatée sur ce poste est en effet de 9 % seulement sur l'exercice contre +104 % pour le gaz naturel ou +213 % pour l'électricité.
- aux efforts exemplaires de réduction des consommations d'énergie exercés par l'ensemble des services municipaux (consommations globales de chauffage et d'électricité en baisse de 10 % par rapport à l'année 2022).

Dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques :

Publicité, publication, relations publiques (M€)



Les dépenses « autres », qui représentent 37 % des charges à caractère général, se composent principalement de :

- remboursements de frais à la métropole dans le cadre des services communs (3,50 M€) ;

- charges locatives et de copropriété (1,14 M€) ;
- frais de transport de biens et collectifs (1,10 M€) ;
- taxes foncières (1,11 M€) ;
- achats de prestations de services (1,09 M€) ;
- frais de gardiennage (3,18 M€) ;
- frais de nettoyage des locaux (1,18 M€) ;
- autres frais divers (2,48 M€).

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 6586 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elles sont globalement stables, s'élevant à 1,79 M€ en 2023 contre 1,70 M€ en 2022.

Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges financières	5,35	5,27	6,82
Charges exceptionnelles	7,25	6,87	0,12
Dotations provisions semi budgétaires	0,40	3,60	1,89
TOTAL	13,00	15,75	8,83

Les charges financières sont en augmentation de +1,54 M€ entre 2022 et 2023, en raison du contexte inflationniste et de la remontée des taux d'intérêts.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre du transfert de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,52 M€ en 2023 et sont refacturés à la Métropole. Ils sont enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole de 0,09 M€ de charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

Les charges exceptionnelles passent d'un montant de 6,87 M€ à 0,12 M€ entre 2022 et 2023. Cette forte diminution s'explique par l'adoption de la nomenclature comptable M57 qui transfère des charges exceptionnelles vers les dépenses au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». Le montant des subventions versées aux budgets annexes étaient d'un montant global de 6,50 M€ en 2022 ; avec des évolutions différenciées selon les budgets (Cf. annexes BA).

Les dotations aux provisions s'élèvent à 1,89 M€ en 2023 contre 3,6 M€ en 2022. Elles correspondent à une provision pour le sinistre du restaurant le 5 (0,49 M€), ainsi qu'une provision

complémentaire pour le sinistre Richardson (1,40 M€) qui avait déjà fait l'objet d'une provision sur l'exercice 2022 (1,7 M€).

2. Épargnes

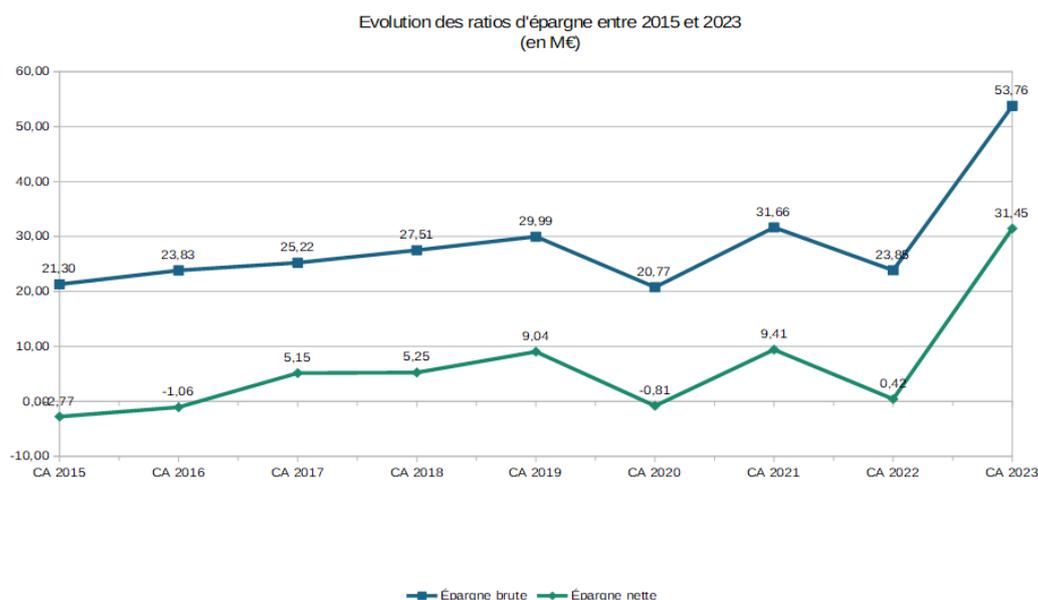


Une forte augmentation de l'épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2023 avec retraitement
Recettes de gestion courante (1)	263,49	270,76	321,89	321,89
Dépenses de gestion courante (2')	221,67	234,84	256,63	262,03
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2'	41,82	35,91	65,25	59,86
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	42,52	36,52	66,15	60,76

L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante (0,9 M€ en 2023).

Compte tenu de la hausse des recettes de gestion courante (+51,1 M€) et d'une progression des dépenses de gestion courante (+27,2 M€), l'épargne de gestion courante atteint un niveau inédit passant de 36,52 M€ en 2022 à 60,76 M€ (après retraitement) en 2023 (soit une augmentation de +24,2 M€/+66 %).



*Retraitement : décalage de refacturation entre 2023 et 2024 des repas scolaires auprès de la Cuisine Centrale (Budget Annexe) de 5,4 M€

Une forte augmentation de l'épargne brute et nette

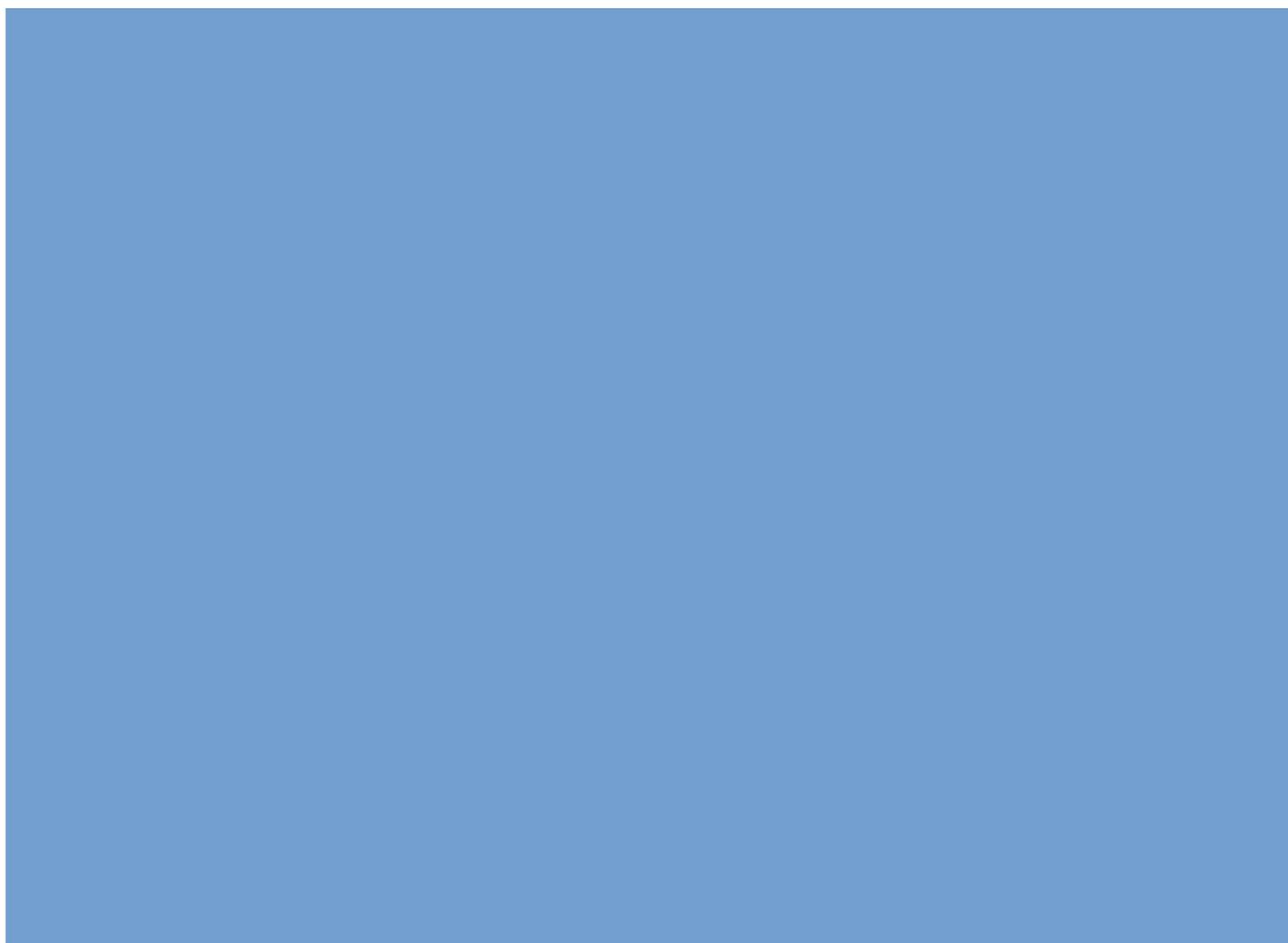
En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2023 avec retraitement
Épargne de gestion courante (1)	42,52	36,52	66,15	60,76
Recettes exceptionnelles (2)	1,54	2,18	0,80	0,80
Dépenses exceptionnelles (3)	7,65	10,47	2,01	2,01
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	4,75	4,37	5,78	5,78
Épargne brute (5=1+2-3-4)	31,66	23,85	59,16	53,76
Remboursement du capital de la dette (après deduct ^o dette récup.)	22,25	23,43	22,32	22,32
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR	9,41	0,42	36,84	31,45

L'épargne brute retraitée atteint un niveau inédit à 53,76 M€, enregistrant une augmentation de +29,91 M€ par rapport à l'année précédente, sous l'effet de l'augmentation des recettes fiscales (+51,02 M€), dans un contexte d'inflation des dépenses de gestion courante (+27,18 M€), d'augmentation des charges financières (+1,41 M€) et d'une mise en œuvre progressive du bouclier social et environnemental.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette retraitée 2023 s'élève à 31,45 M€, sous l'effet de la progression de l'épargne brute et de la baisse du remboursement du capital de la dette, au regard du profil de dette de la Ville.

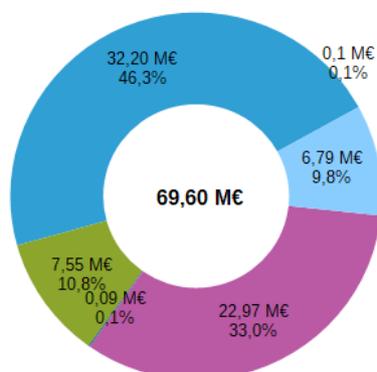
**Retraitement : décalage de refacturation entre 2023 et 2024 des repas scolaires auprès de la Cuisine Centrale (Budget Annexe) de 5,4 M€*

3. Budget d'investissement

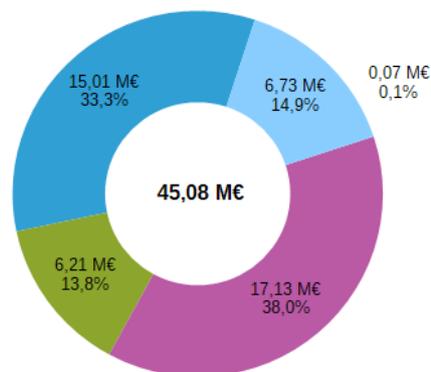


Une diminution des recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement 2022



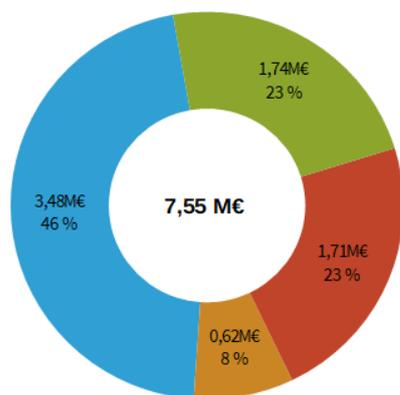
Recettes réelles d'investissement 2023



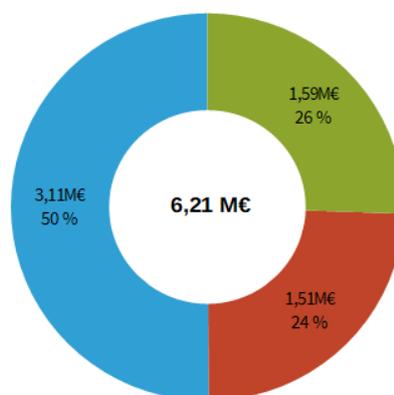
Les recettes réelles d'investissement diminuent de -24,5 M€, passant de 69,60 M€ à 45,08 M€ entre 2022 et 2023. Ceci s'explique principalement par la réduction des nouveaux emprunts, de l'affectation en réserve du résultat 2022 et des autres ressources d'investissement.

Une diminution des ressources propres d'investissement

CA 2022



CA 2023

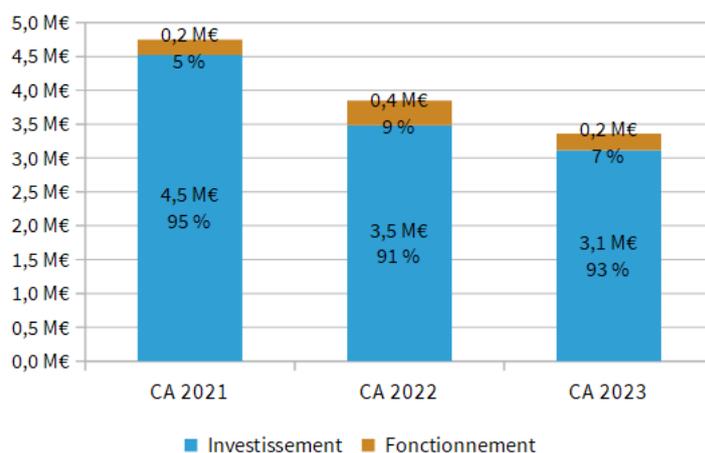


Les ressources propres s'élèvent à 6,21 M€ en 2023 contre 7,55 M€ en 2022, soit une diminution de -1,34 M€.

La diminution s'explique par :

- l'absence de produit de taxe d'aménagement en 2023 (0,62 M€ en 2022) ;
- la baisse du FCTVA (-0,37 M€), ainsi que la dette récupérable (-0,20 M€) et les autres créances (-0,14 M€).

Un recul du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des communes durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2023 est en diminution de 0,5 M€. À noter que l'assiette des dépenses éligibles a évolué depuis 2022 du fait de l'automatisation du calcul par les services de l'État et de la modification de la liste des natures comptables éligibles au remboursement. En effet, les dépenses d'aménagement de terrain ne sont par exemple plus comptabilisées dans le calcul du FCTVA.

Une diminution du recours à l'emprunt

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Emprunts nouveaux	19,37	32,20	15,01

Le montant des emprunts nouveaux a diminué de -17,19 M€ en 2022, passant de 32,20 M€ en 2022 à 15,01 M€ en 2023.

Stabilité des autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées principalement des subventions d'investissement, auxquelles s'ajoutent des annulations sur exercice antérieur de dépenses d'immobilisations en cours ou corporelles.

Subventions d'investissements :

Financier	CA 2021		CA 2022		CA 2023	
	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT						
État	1,15	25,4%	2,26	35,0%	4,41	66,4%
Région	0,20	4,4%	0,00	0,0%	0,02	0,2%
Département	0,59	13,0%	0,56	8,7%	0,65	10,0%
Métropole	0,05	1,2%	0,40	6,3%	0,08	1,2%
Union Européenne	0,00	0,0%	1,14	17,7%	0,82	0,0%
Autres organismes	2,53	56,1%	2,08	32,3%	0,68	22,2%
TOTAL	4,51	100 %	6,45	100 %	6,66	100 %

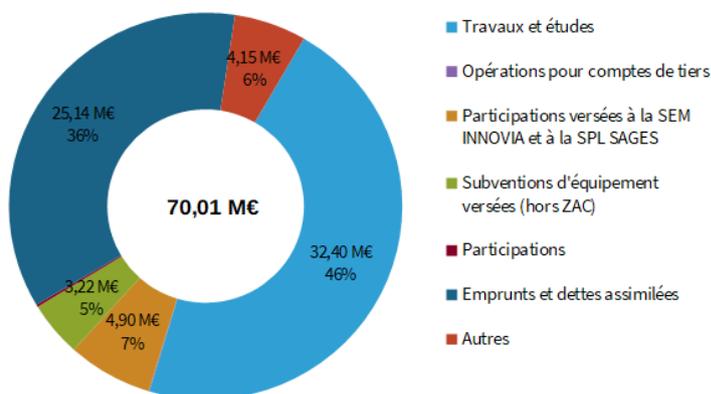
Les subventions d'investissement versées par nos partenaires passent de 6,45 M€ en 2022 à 6,66 M€ en 2023, soit une hausse de 0,2 M€. Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations d'une année sur l'autre.

La Ville a perçu en 2023 les subventions d'investissement suivantes :

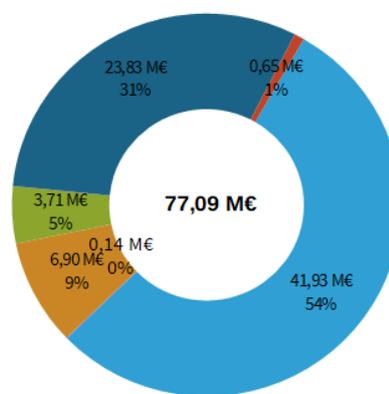
- État : la Ville a perçu en 2023 un total de 4,41 M€ d'aides de l'Etat contre 2,26 M€ en 2022 dont :
 - 1,19 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dont 0,62 M€ d'aide à la construction durable, dont 0,38 M€ correspondant au solde des travaux de la place Victor Hugo, 0,38 M€ solde pour l'acquisition des véhicules ;
 - 1,30 M€ au titre des contrats ANRU 2 Villeneuve ;
 - 1,33 M€ d'aide de la DRAC dont 1,12M€ pour la restauration de la Tour Perret, 0,10 M€ pour l'acquisition ou la restauration du patrimoine et 0,10M€ pour la restauration du site de la Bastille.
- Département : 0,65 M€ ont été perçus en 2023 dont :
 - 0,39 M€ de dotation territoriale pour des dossiers liés aux écoles (dotation territoriale et plan écoles) ;
 - 0,06M€ d'acompte pour les travaux préparatoires à la réfection de la Tour Perret ;
 - 0,18 M€ pour financer des opérations dans les secteurs sportifs et culturels.
- Métropole : les subventions perçues en 2023 s'établissent à 0,08 M€ et concernent la réalisation de travaux dans des locaux sportifs et d'hébergement.
- Union Européenne : 0,82 M€ ont été reçus du FEDER dont 0,56 M€ pour solde des subventions pour la construction de l'école Marianne COHN dans le quartier Hoche et 0,25 M€ pour la rénovation énergétique de l'école PAINLEVE .
- Autres organismes : la Ville a perçu 0,68 M€ dont 0,24 M€ d'ALCOME dans le cadre d'un accompagnement à la réduction de mégots mal jetés sur l'espace public, 0,13 M€ de la Caisse Nationale des Retraites et 0,08 M€ du CCAS.

Une hausse des investissements

Dépenses réelles d'investissement
CA 2022



Dépenses réelles d'investissement
CA 2023



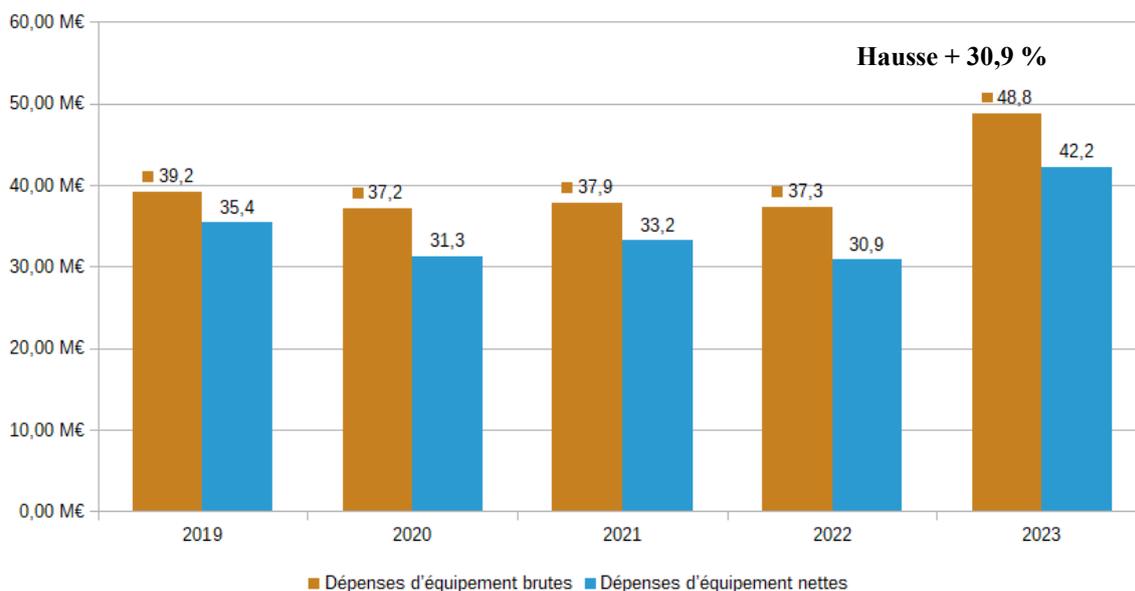
Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 77,09 M€ contre 70,01 M€ en 2022, soit une augmentation de 7,1 M€ (+10,1 %) par rapport au CA 2022.

Cette augmentation se décompose ainsi :

- hausse des dépenses pour équipements et travaux : 9,5 M€ ;
- hausse des opérations d'aménagement concédées (ZAC) : 2 M€ ;
- hausse des subventions d'équipement versées : 0,49 M€ ;
- diminution de l'emprunt : - 1,3 M€ ;
- autres : -3,5 M€.

Une progression des dépenses d'équipement et des opérations ZAC

Evolution des dépenses d'équipement + ZAC brutes et nettes (hors dette)



Les dépenses brutes d'équipement augmentent de +9,53 M€ passant de 32,4 M€ en 2022 à 41,9 M€ en 2023.

Les acquisitions, travaux et études agrègent :

- Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles ») ;
- Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles ») ;
- Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC ;
- Les opérations d'équipement.

Les dépenses d'opération d'aménagement concédées dans le cadre des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet augmentent de 2,00 M€, passant de 4,90 M€ à 6,90 M€.

Au total, ces deux postes progressent de +11,53 M€ (+30,9 %).

Une légère hausse des subventions d'équipements hors ZAC

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement hors ZAC augmentent de +0,49 M€, entre 2022 et 2023 et s'élèvent à 3,71 M€.

En 2023 les principales subventions d'équipements concernent :

- le remboursement auprès de la Métropole des dépenses essentiellement liées à l'informatique, réalisées dans le cadre des services communs pour 1,1 M€ (hausse de +0,7 M€) ;
- le versement à la Métropole de fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le quartier Mistral (0,12 M€) ou des programmes de rénovation de l'habitat dans le quartier Villeneuve (0,36 M€).

En 2023, comme en 2021 et 2022, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole concerne essentiellement la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€), Alpexpo (0,20 M€).

Principales réalisations 2023

Principaux projets d'investissements	Dépense	Recette	Net investi en 2023 par la Ville
Fabrique de la Ville	14 699K€	-2 181K€	12 518K€
<i>dont ZAC Presqu'île scientifique</i>	3 836K€	0K€	3 836K€
<i>dont ZAC Flaubert</i>	2 834K€	0K€	2 834K€
<i>dont Pôle enfance Les Trembles</i>	1 449K€	-342K€	1 107K€
<i>dont ANRU 2 Mistral - Conventions 2021-2023 - MO et co-maîtrise d'ouvrage</i>	1 330K€	0K€	1 330K€
<i>dont démolition siège CCAS</i>	1 005K€	0K€	1 005K€
Ecoles et équipements socio-culturels	10 151K€	-1 021K€	9 130K€
<i>dont Ecole Anne Sylvestre (ex-Flaubert) construction</i>	6 934K€	-288K€	6 646K€
<i>dont grosses réparations, entretien et accessibilité des bâtiments scolaires</i>	1 865K€	0K€	1 865K€
<i>dont travaux sur établissements socio-culturels, jeunesse et bases de plein air</i>	466K€	0K€	466K€
<i>dont extension Ecole Diderot</i>	424K€	0K€	424K€
Sport	4 519K€	-339K€	4 180K€
<i>dont accessibilité des bâtiments sportifs</i>	1 500K€	-339K€	1 160K€
<i>dont rénovation globale gymnase Jouhaux</i>	1 301K€	0K€	1 301K€
<i>dont remplacement terrain stabilisé bachelard</i>	1 013K€	0K€	1 013K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	4 220K€	-736K€	3 485K€
<i>dont Travaux d'aménagement, réimperméabilisation et végétalisation</i>	628K€	0K€	628K€
<i>dont rénovation des places aux enfants et cours d'écoles</i>	520K€	-12K€	508K€
<i>dont aires de jeux pour enfants</i>	493K€	0K€	493K€
<i>dont travaux sur les fontaines et accès à l'eau</i>	464K€	0K€	464K€
Transition numérique	3 810K€	-276K€	3 534K€
Qualité de l'air	3 481K€	-257K€	3 224K€
<i>dont renouvellement du parc de véhicules</i>	1 748K€	-257K€	1 491K€
<i>dont renouvellement des engins espaces publics (PU, SNV)</i>	1 713K€	0K€	1 713K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	3 221K€	-97K€	3 124K€
<i>dont travaux locaux agents</i>	769K€	0K€	769K€
<i>dont réfection de la Salle du Conseil Municipal suite incendie</i>	697K€	0K€	697K€
<i>dont transformation du centre technique de Balzac</i>	594K€	0K€	594K€
Rénovation des locaux Ville	4 642K€	-1 123K€	3 519K€
<i>dont acquisitions / cessions</i>	1 163K€	-384K€	780K€
<i>dont Travaux de rénovation des bâtiments associatifs, multi-activités, logements et autres</i>	783K€	-250K€	533K€
<i>dont réparation et accessibilité des bâtiments culturels</i>	590K€	-4K€	586K€
<i>dont Acquisition restauration patrimoine culturel</i>	501K€	-110K€	391K€
<i>dont Travaux bâtiments développement social, territorial et santé</i>	493K€	0K€	493K€
Bâtiments patrimoniaux	1 633K€	-1 206K€	427K€
<i>dont rénovation Tour Perret</i>	1 174K€	-1 206K€	-32K€
<i>dont rénovation Hotel Lesdiguières</i>	460K€	0K€	460K€
Cimetières	445K€	0K€	445K€
Moyens des services	214K€	0K€	214K€
Stationnement et mobilité	204K€	0K€	204K€
Total Général	51 239K€	-7 236K€	44 003K€

La Ville a accéléré son programme d'investissement en 2023, notamment en matière d'aménagement :

- La Ville a augmenté de +2 M€ ses participations aux équipements publics versées dans le cadre des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye, Châtelet, Washington Sud et Bouchayer-Viallet ;
- Dans le cadre de ses conventions ANRU 2, la Ville a consacré 3,75 M€ aux projets sur la Villeneuve ;
- 4,22 M€ ont été consacrés au développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraîchissants (aménagement, désimperméabilisation et végétalisation d'espaces publics, places aux enfants et cours d'écoles, aires de jeux pour enfants et les fontaines).

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (10,15 M€), avec notamment :

- Les travaux de l'école Anne Sylvestre (6,93 M€) qui ouvrira ses portes en septembre 2024 ;
- La poursuite du programme de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments scolaires pour près de 2,00 M€ ;
- L'achèvement des travaux d'extension de l'école Diderot (0,42 M€).

Le plan de rénovation des locaux de la Ville s'est élevé à 9,30 M€ en 2023 :

- Dont 4,52 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs ;
- Dont 1,56 M€ pour des travaux dans les équipements culturels ;
- Dont 0,86 M€ de travaux pour la salle du Conseil municipal et la mise en sécurité de l'Hôtel de Ville, 0,77 M€ de travaux dans les locaux utilisés par les agents afin d'améliorer leurs conditions de travail, et 0,59 M€ pour la transformation du centre technique Balzac ;
- Dont 0,55 M€ pour les travaux dans les bâtiments à vocation sociale et de santé.

Des travaux concernant les bâtiments patrimoniaux ont été réalisés à hauteur de 1,63 M€, répartis entre la Tour Perret (1,17 M€) et l'Hôtel Lesdiguières dans le cadre du contrat Capitale Verte (0,46 M€).

Une enveloppe de 3,81 M€ a été consacrée en 2023 au numérique, 3,48 M€ à la qualité de l'air via la modernisation et la transition du parc de véhicules et des engins intervenant sur l'espace public et 0,45 M€ pour les cimetières.

Projets phares 2023

La restructuration du pôle Enfance des Trembles

La Ville de Grenoble souhaite requalifier le site de l'école des Trembles, actuellement bâtiment vieillissant et présentant de nombreux désordres afin de proposer aux familles un lieu attractif rassemblant au sein d'un bâtiment de qualité différents services dédiés à l'enfance : lieu d'accueil enfants/parents, crèche, école, périscolaire, centre de loisirs.

Situé à l'emplacement d'une des nouvelles entrées du quartier, ce bâtiment à vocation à rendre visible les services et la qualité de l'accueil développés en direction de l'enfance.

Ce programme, élaboré dans un souci d'adaptation des locaux scolaires aux usages contemporains, prend en compte les attentes des futurs utilisateurs et des différents services.

Afin d'optimiser les surfaces mais aussi créer du lien entre les différents professionnels qui accueillent les enfants et leur famille, la mutualisation de certains espaces est recherchée.

Ce projet sera exemplaire d'un point de vue fonctionnel et environnemental tout en contribuant à la rénovation urbaine d'un quartier classé en Quartier Prioritaire de la Ville.

Les travaux ont démarré à l'automne 2023 pour une livraison courant 2025.

La rénovation énergétique des gymnases Jouhaux et Malherbe

Dans l'objectif d'agir sur son patrimoine immobilier et d'améliorer significativement ses performances, des diagnostics ont été conduits sur l'ensemble du patrimoine.

Deux gymnases ont été priorités : le Gymnase Jouhaux et le Gymnase Malherbe.

Construits respectivement dans les années 1966 et 1969. Se conjuguent des besoins d'adaptations en termes d'usages, de correction de désordres structurels et d'amélioration de l'accessibilité, notamment à Malherbe. De plus, ils sont consommateurs en énergie conventionnelle sans atteindre les minima requis pour les comforts d'usages (températures trop froides l'hiver).

En outre, ces gymnases sont des édifices essentiels de la vie de quartier :

- Le Gymnase Malherbe abrite le GVUC, club inter-régional de volley, plus de 30 h de cours scolaires ainsi que de nombreux créneaux périscolaires et associatifs.

- Le Gymnase Jouhaux abrite le club de boxe anglaise de Grenoble, et plus de 28 h de cours scolaires ainsi que de nombreux créneaux périscolaires et associatifs.

Les travaux ont démarré fin 2023 et se finiront à l'automne 2025 pour les 2 équipements.

La construction d'un nouvel équipement polyvalent à la Villeneuve

Le projet de construction d'un équipement jeunesse dans le quartier Villeneuve s'inscrit dans le cadre général du projet de renouvellement urbain et de cohésion sociale du quartier de la Villeneuve (ANRU 2).

il s'inscrit dans une démarche d'excellence environnementale (écoconception, performance énergétique : niveau RT 2012 -20 %, rafraîchissement par l'eau de la nappe, toiture végétalisée, panneaux photovoltaïques) et de maîtrise du coût global de la construction.

Les travaux ont démarré à l'automne 2023 pour une livraison prévue fin 2024.

Place aux enfants

Les Place(s) aux enfants sont des rues sécurisées, fermées à la circulation automobile, végétalisées et conviviale. L'objectif est d'en créer une devant chaque école de la Ville.

Le dispositif a été lauréat de la catégorie « ville inclusive », soit des « opérations comportant une dimension sociale et solidaire, en faveur de plus d'intégration, de dignité et d'accessibilité ».

Ce projet, porté par la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec l'association Rue de l'avenir, a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2027.

La ville de Grenoble doit faire face à une démographie scolaire en hausse depuis 2006, après une longue période de décroissance de plus de vingt ans. Aussi, un important travail de prospective a été engagé pour construire une vision globale des besoins et anticiper les réponses pérennes et/ou transitoires à mettre en œuvre à l'échelle des vingt prochaines années.

Cette anticipation croisée avec l'état d'occupation des écoles a permis d'identifier des secteurs géographiques en forte tension.

La construction de l'école Anne Sylvestre

Insérée dans le nouvel éco quartier « Flaubert », l'école élémentaire Anne Sylvestre est conçue comme un pôle de vie pour les enfants et familles du quartier. La salle polyvalente sportive d'environ 200 m² sera autonome et accessible aux associations de quartier et les cours pourront être ouvertes sur le quartier en dehors des temps scolaires.

La conception comme la construction de cet équipement a été réalisée dans une démarche globale de développement durable.

L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée de septembre 2024.

Une légère baisse des participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ».

En 2023 seule une participation de 18 k€ a été versée.

En 2022, 0,13 M€ de participation avaient été versées dans le cadre de la recapitalisation d'Alpexpo.

Une stabilité des opérations pour compte de tiers

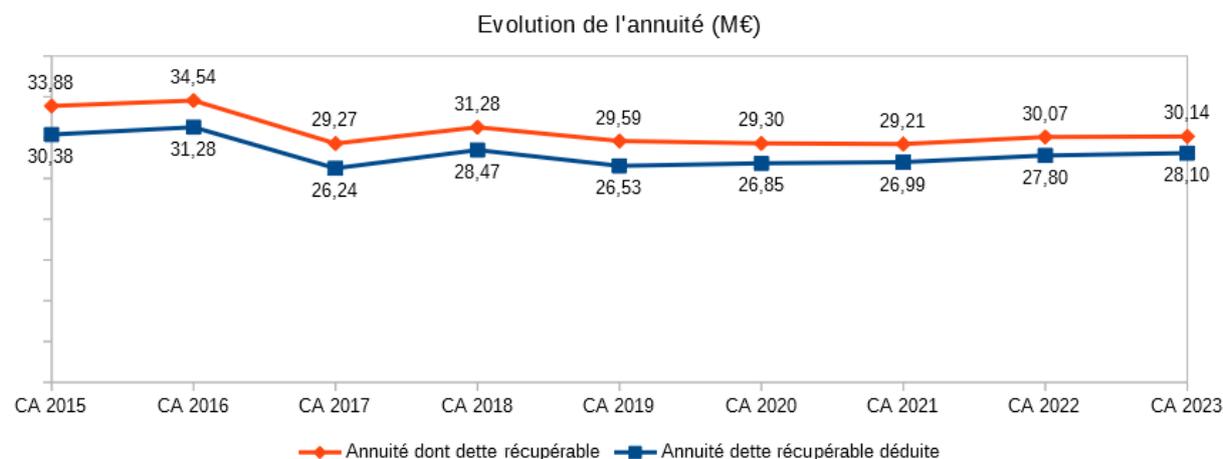
Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles progressent de +13 k€ entre 2023 (60 k€) et 2022 (47 k€) du fait principalement des travaux de péril effectués pour le compte de particuliers.

Une baisse des autres dépenses d'investissement

Cette rubrique s'élève à 0,65 M€.

En 2022, elle incluait une dépense exceptionnelle de 3,7 M€ correspondant à l'apurement du compte 1069 lié au changement de nomenclature comptable (M57).

Une stabilité du remboursement de la dette



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2023, après déduction de la dette récupérable, augmente légèrement par rapport à 2022 (+0,30 M€), l'augmentation des taux étant en partie compensée par le profil de la dette.

En 2023, la Ville a remboursé 22,32 M€ de capital, déduction faite de la dette récupérable.

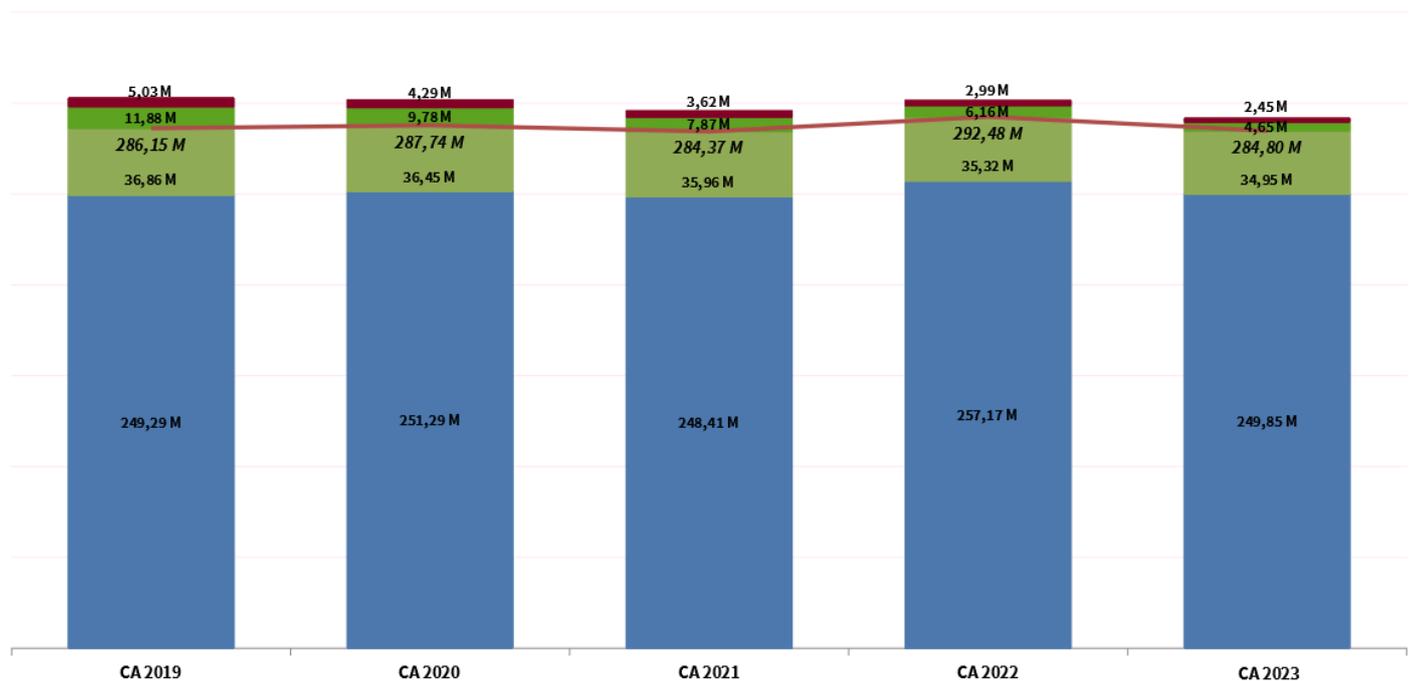
Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2 %.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie transférée en 2015. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

L'annuité 2023 tient également compte des régularisations d'encours de dette des budgets stationnement et eau, transférés en 2015 à la Métropole. La délibération n°65-18360 du 08/07/2019 prévoit, du fait de ces régularisations, des reversements d'annuité entre la Ville et la Métropole à partir de 2019 et jusqu'en 2024. En 2023, les mouvements suivants ont été comptabilisés sur le budget principal :

- Au titre de la régularisation de l'encours du budget stationnement : la Ville a versé 0,02 M€ d'amortissement à la Métropole et a reçu 0,40 M€ d'intérêts.
- Au titre de la régularisation de l'encours du budget eau : la Ville a versé 0,1 M€ d'amortissement et 0,09 M€ d'intérêts à la Métropole.

Encours de la dette



■ Encours dettes récupérables BA (MC2, Alpexpo)
■ Encours dette récupérable Budget principal (Voirie)
■ Total budgets annexes
■ Budget principal
— Total BP + BA

En 2023, le total des nouveaux emprunts contractés s'élève à 15,01 M€ et le remboursement de dette à plus de 22,32 M€. Ainsi, la ville s'est désendettée de 7,68 M€ soit une baisse de 2,63 % de son encours de dette.

L'encours tous budgets dette récupérable non déduite, baisse de -9,73 M€ (-3,26 %) passant de 301,64 M€ au CA 2022 à 291,90 M€ au CA 2023 :

- L'encours du budget principal baisse de -8,83 M€ (-3,35 %) passant de 263,33 M€ au 31/12/2022 à 254,50 M€ au 31/12/2023.
- L'encours des budgets annexes diminue de -0,91 M€ (-2,38 %) passant de 38,31 M€ au 31/12/2022 à 37,40 M€ au 31/12/2023.

L'encours tous budgets dette récupérable déduite¹ baisse de -7,68 M€ (-2,63 %) passant de 292,48 M€ au CA 2022 à 284,80 M€ au CA 2023 :

- L'encours du budget principal baisse de -7,32 M€ (-2,85 %) passant de 257,17 M€ au 31/12/2022 à 249,85 M€ au 31/12/2023.
- L'encours des budgets annexes diminue de - 0,37 M€ (-1,05 %) passant de 35,32 M€ au 31/12/2022 à 34,95 M€ au 31/12/2023.

Compte tenu de l'amélioration du niveau d'épargne brute et d'un désendettement de 7,68 M€, la capacité de désendettement atteint 4,7 ans en 2023 (5,4 ans après retraitement des recettes fiscales exceptionnelles GMBI) contre 10,7 ans en 2022.

¹ à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpexpo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

4. Résultat de clôture

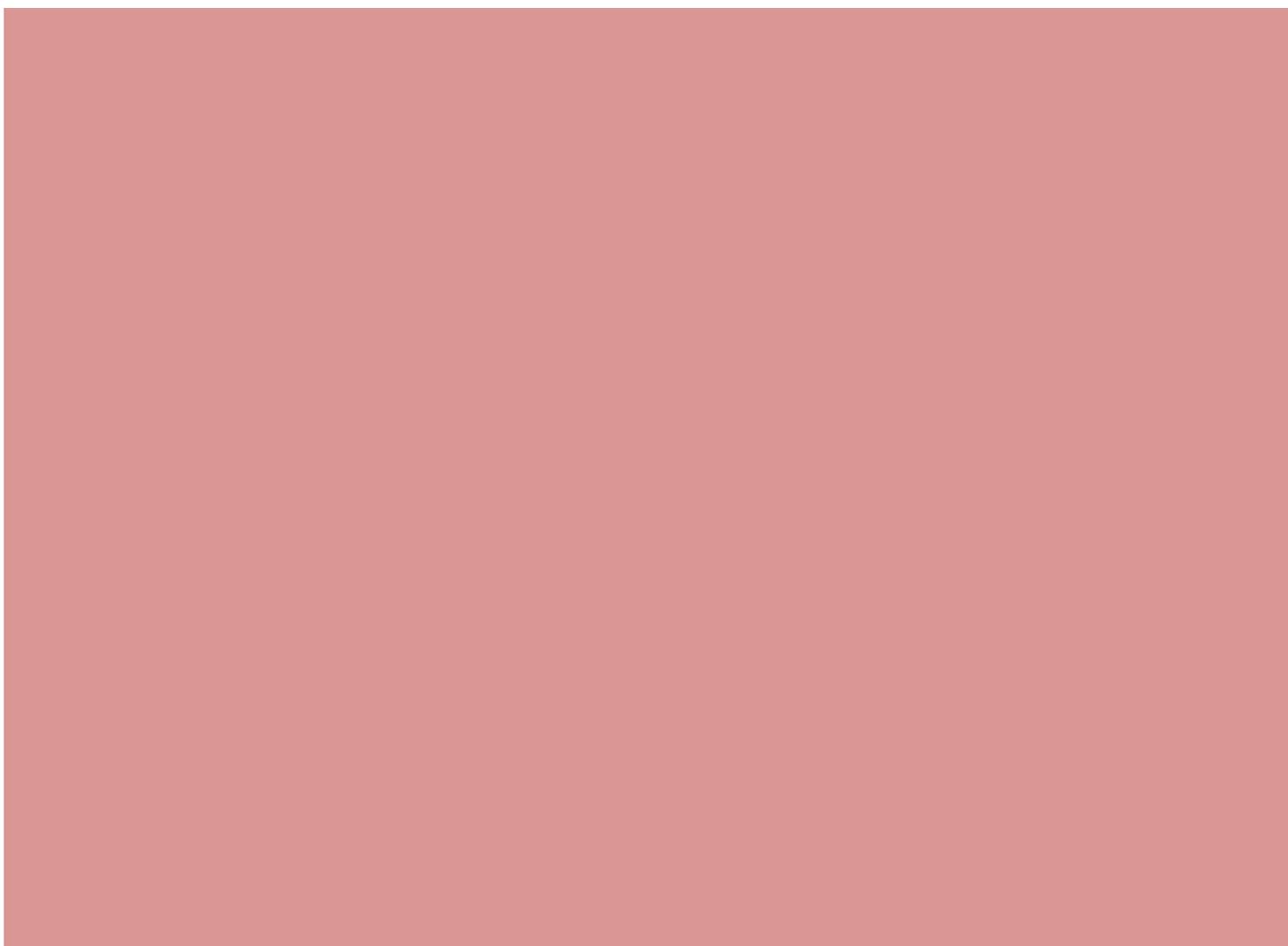
	CA 2023
En millions d'euros	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	47,23M€
Reprise excédent de fonctionnement 2022	4,07M€
Résultat de clôture de fonctionnement	51,30M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-26,21M€
Reprise déficit d'investissement 2022	-18,06M€
Besoin de financement de l'investissement	-44,27M€
Solde restes à réaliser	-3,89M€
RÉSULTAT NET CUMUL EXERCICE	3,14M€

Ces résultats intègrent le retraitement de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,40 M€) décalée de 2023 sur 2024 (augmentation du chapitre 011)

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2023 se reportant sur l'exercice 2024) et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 3,14 M€.

Ce résultat de clôture sera repris au budget 2024 en Décision Modificative n°1.

5. Annexes



Annexe 1 : Ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2022	Moyenne de la Strate 2022 *	CA 2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 558	1 237	1 683
2	Produit des impositions directes / population	967	726	1 285
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 717	1 436	2 019
4	Dépenses d'équipement brut / population	202	292	261
5	Encours de la dette / population	1 641	1 096	1 586
5 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 603		1 565
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	176	215	178
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,2%	58,0%	56,0%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	99,9%	93,7%	90,7%
8 bis	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	99,2%		90,2%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,8%	20,3%	12,9%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,6%	76,3%	78,6%
10 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	93,3%		77,5%

*Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Données 2023 : non disponibles

- **Tous ratios :** La population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.
- **Ratio 4 :** Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

Données de référence

	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	265 462 733
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	206 237 372
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	323 892 631
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	41 928 833
Encours de dette	254 501 311
Encours de la dette hors dette récupérable	251 156 288
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 628 034
Dépenses de personnel (chapitre 012)	151 586 263
Amortissement du capital de la dette	23 827 578
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 316 521
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	899 908
Population (INSEE)	160 441
Épargne brute	59 158 250
Épargne brute après retraitement	53 763 129

Données avant retraitement de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,4 M€) décalée de 2023 sur 2024 (augmentation du chapitre 011)

	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	270 857 855
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	206 237 372
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	323 892 631
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	41 928 833
Encours de dette	254 501 311
Encours de la dette hors dette récupérable	251 156 288
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 628 034
Dépenses de personnel (chapitre 012)	151 586 263
Amortissement du capital de la dette	23 827 578
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 316 521
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	899 908
Population (INSEE)	160 441
Épargne brute	53 763 128

Données après retraitement de la facturation de la cuisine centrale (+ 5,4 M€) décalée de 2023 sur 2024 (augmentation du chapitre 011)

Annexe 2 : Budgets annexes et régie Lumière

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	0,80	0,17	1,16	8,19	0,00	10,33	2,83
Dépenses de gestion courantes	1,36	0,06	1,06	7,94	0,02	10,46	1,90
Épargne de gestion courante (1)	-0,56	0,11	0,09	0,25	-0,02	-0,13	0,93
Produits financiers hors dette	0,00	-0,03	0,00	0,00	0,00	-0,03	0,00
Produits exceptionnels	2,04	1,15	0,00	0,00	0,00	3,19	0,00
<i>dont produits des cessions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel (2)	2,04	1,13	0,00	0,00	0,00	3,16	0,00
Frais financiers	0,28	0,42	0,00	0,07	0,00	0,77	0,18
<i>frais financiers dette récupérable</i>	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
Remboursement Emprunts	1,20	1,02	0,01	0,39	0,00	2,62	0,59
<i>remboursement capital dette récupérable</i>	0,22	0,25	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,76	1,70	0,01	0,46	0,00	3,92	0,77
Épargne Nette = 1+2-3	-0,28	-0,46	0,09	-0,21	-0,02	-0,89	0,16
Épargne de gestion	1,48	1,24	0,09	0,25	-0,02	3,03	0,93
Épargne brute	1,14	0,82	0,09	0,18	-0,02	2,21	0,75
INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	0,22	0,80	0,00	0,04	0,00	1,06	3,04
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,22	0,80	0,00	0,04	0,00	1,06	0,74
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,09	0,05	0,11	0,10	0,00	0,36	2,54
Dont dépenses d'équipement	0,09	0,05	0,11	0,10	0,00	0,36	2,53

Budget annexe Activités économiques : une quasi stabilité de la subvention d'équilibre

Le budget annexe Activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers, notamment du Palais des Sports.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, au titre de la compétence développement économique, de nombreux bâtiments affectés à ce budget ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'intérêt National, Cémoi, etc., et l'équipement Alpexpo en 2019.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,36 M€ en 2023 contre 1,01 M€ en 2022 : taxes foncières, charges d'entretien, fluides, etc.), et en recettes les loyers et redevances perçues auprès des usagers (0,82 M€ en 2023 contre 1,00 M€ en 2022). La reprise de l'activité après la crise sanitaire explique cette augmentation des recettes des usagers.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation entre 2022 et 2023, s'établissant à 1,64 M€ contre 1,33 M€ l'année dernière. Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,15 M€ en 2022 à 2,90 M€ en 2023. La subvention exceptionnelle du budget principal est quasi stable, passant de 2,09 M€ en 2022 à 2,02 M€ en 2023.

Les dépenses réelles d'investissement (y compris remboursement de la dette) s'élèvent pour l'année 2023 à 1,29 M€ contre 1,89 M€ en 2022, avec notamment une baisse de 0,4M€ au chapitre 16 (emprunts).

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 0,22 M€ en 2023 contre 0,55 M€ en 2022. Elles concernent le remboursement de la dette récupérable sur les biens transférés à Grenoble Alpes Métropole. A noter qu'en 2022, 0,19 M€ avaient été perçus au titre du solde de la prise en charge par la Métropole du coût des travaux de démolition et désamiantage du tènement Allibert.

Budget annexe Locaux culturels : une augmentation de la subvention d'équilibre

Ce budget comprend essentiellement les opérations budgétaires liées à la Salle de Musiques Amplifiées – SMA (La Belle Électrique). La Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à la réparation, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,48 M€ en 2023 contre 0,25 M€ en 2022. Les charges à caractère général augmentent de 0,02 M€, principalement sur les dépenses d'entretien et réparations ainsi que la taxe foncière. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette augmentent quant à elles de 0,22 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe (1,15 M€) est en augmentation par rapport à celle de 2022 (0,85 M€).

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1,08 M€ sont stables par rapport à 2022 et concernent essentiellement le remboursement du capital des emprunts (1,02 M€).

À noter que la Ville perçoit une recette de capital de 0,25 M€ de la Métropole dans le cadre du dispositif de dette récupérable mis en place en 2017 suite au transfert de la MC2, ainsi qu'une recette de 0,03 M€ au titre des frais financiers.

Budget annexe Selfs : une subvention en diminution

Ce budget annexe retrace les activités de production de repas par le Self Clémenceau ainsi que la restauration à destination essentiellement des agents de la Ville par Self Claudel.

Les dépenses de fonctionnement réelles de fonctionnement sont en baisse de -99 k€ entre 2022 et 2023. Cette diminution s'explique par deux phénomènes :

- La hausse des prix des produits alimentaires (+28 k€) compensées en partie par des économies sur les consommables (-17 k€);
- Les dépenses de personnel sont en baisse de -117 k€, reflétant un retour à une activité normale, après de nombreux renforts intervenus en 2022 pour le déménagement du Self Clémenceau vers Claudel ;
- +8 k€ pour le remboursement des fluides au Budget Annexe Activités Économiques pour la partie utilisée du Palais des Sports.

La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal baisse de 47 k€ en raison d'une stabilité des recettes de fonctionnement. En effet, le résultat de l'année 2023 est excédentaire à hauteur de 90 k€ sur la section de fonctionnement ce qui explique un besoin de financement du budget principal moins élevé,

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 110 k€ contre 98 k€ en 2022. Cette baisse provient principalement de l'achat de matériel technique pour le Self Claudel élevé en 2022.

Budget annexe Cuisine centrale : une augmentation de la subvention d'équilibre

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Pour information, les recettes des familles pour les repas scolaires sont perçues sur le budget principal. Les recettes du Budget Annexe sont enregistrées via une refacturation des dépenses de la Cuisine Centrale vers la Direction Education Jeunesse. La recette pour l'année 2023 n'apparaîtra qu'en 2024 pour un montant de 5,4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 8,01 M€ contre 7,17 M€ en 2022, soit une augmentation de 840 k€ (+ 12%) qui concerne principalement :

- Les denrées alimentaires +677 k€ dû à un contexte d'inflation soutenue ;
- Les frais de personnel +111 k€ en hausse suite à l'impact des évolutions de rémunérations structurelles et gouvernementales (+ GVT) comme énoncés dans le budget principal ;
- Les prix de l'énergie en forte hausse suite à la crise en Ukraine +93 k€.

Les recettes de fonctionnement affichées en 2023 sont de 2,8 M€, auxquelles il faut ajouter la refacturation des repas vers la Direction Éducation Jeunesse pour 5,4 M€. Les recettes réelles s'élèvent donc à 8,19 M€ contre 7,71 M€ en 2022 soit une augmentation de 0,48 M€ qui reflète une hausse des dépenses notamment dû au coût repas (denrées et énergies).

La refacturation des repas de la restauration scolaire au budget principal a augmenté, passant de 4,8 M€ en 2022 à 5,4 M€ en 2023.

La progression des dépenses de fonctionnement a entraîné une faible hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 67 k€ (1 003 k€ en 2023 contre 921 k€ en 2022).

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 à hauteur de 491 k€ sont en légère baisse (- 100 k€) par rapport à 2022. Peu d'investissements ayant dû être réalisés en 2023.

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 37 k€ contre 249 k€ en 2022. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

En 2023, les dépenses de fonctionnement, pour un montant total de 23 k€, concernent le remboursement à la Métropole des travaux réalisés dans le cadre de la convention portant sur Mistral Lys Rouge. En investissement, seul est enregistré le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 k€.

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de 2021 sur 2022 et des opérations de comptabilisation des stocks, ce budget n'a pas nécessité en 2023 de versement de subvention exceptionnelle du budget principal.

Régie lumière : une hausse de la subvention d'équilibre

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financièrement ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la Ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,08 M€ en 2023 contre 1,91 M€ en 2022.

La hausse est principalement due au renouvellement des illuminations de Noël (+89 k€), aux primes d'intéressement du mandataire sur les objectifs d'économies (+60 k€) ainsi qu'à la hausse des charges financières liée aux taux d'intérêts (+55 k€).

Pour l'année 2023, 752 k€ sont consacrés à la consommation d'énergie pour l'éclairage public, 847 k€ au réseau d'éclairage public, 217 k€ aux illuminations des sites et celles de fin d'année. Les dépenses de consommation d'énergie sont en baisse pour la 2^e année consécutive ; l'économie est de 75 k€ (soit 9 % par rapport à 2022) principalement grâce à une maîtrise des consommations dues aux économies d'énergie et une faible augmentation de la fourniture. Les montants réalisés sur les autres dépenses sont quasiment identiques à ceux de 2022.

Côté recette, il y a une hausse de l'encaissement des recettes CEE (certificat à économie d'énergie) pour un montant passant de 200 k€ à 250 k€ suite à une augmentation du prix de rachat du kWh.

La subvention du budget principal est de 2,58 M€ en 2023, contre 1,9 M€ en 2022. Cette recette pour le Budget Annexe est conforme au budget voté pour 2023.

Les principales dépenses réelles d'investissement sont payées à l'exploitant qui réalise les travaux et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Elles sont couvertes principalement par l'emprunt resté stable à 2,3 M€.

Le réalisé des travaux programmés et non programmés est passé de 2,05 M€ en 2022 à 2,51 M€. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de fin d'année (24 k€), et le remboursement du capital de la dette (587 k€, en hausse de 7 %).

Résultat de clôture des budgets annexes

Budgets annexes	CA 2023				
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	BA Activités économiques	BA Locaux culturels	BA Selfs	BA Cuisine centrale	BA Mistral
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,45M€	0,65M€	0,03M€	-0,19M€	0,00M€
Reprise résultat de fonctionnement 2022	0,41M€	0,09M€	0,22M€	0,25M€	0,32M€
Résultat de clôture de fonctionnement	-0,04M€	0,73M€	0,25M€	0,06M€	0,32M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,63M€	-0,04M€	-0,06M€	-0,09M€	-0,02M€
Reprise résultat d'investissement 2022	0,78M€	-0,55M€	0,05M€	0,14M€	0,06M€
Besoin de financement de l'investissement	1,41M€	-0,59M€	-0,01M€	0,05M€	0,04M€
Solde restes à réaliser	-0,23M€	0,00M€	-0,06M€	-0,03M€	0,00M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	1,14M€	0,14M€	0,18M€	0,08M€	0,36M€

Résultat de clôture consolidé

	CA 2023
<i>En millions d'euros</i>	RESULTAT CONSOLIDE (BP + BA hors Régie Lumière)
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	47,27M€
Reprise résultat de fonctionnement 2022	5,35M€
Résultat de clôture de fonctionnement	52,63M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-25,79M€
Reprise résultat d'investissement 2022	-17,59M€
Besoin de financement de l'investissement	-43,38M€
Solde restes à réaliser	-4,20M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	5,05M€

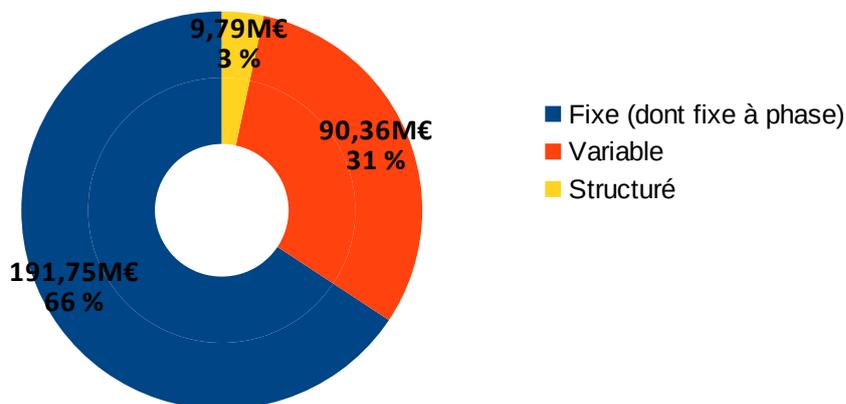
Résultat de clôture régie Lumière

	CA 2023
<i>En millions d'euros</i>	Réalisé
Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	0,68M€
Reprise résultat de fonctionnement 2022	0,18M€
Résultat de clôture de fonctionnement	0,86M€
Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)	-0,01M€
Reprise résultat d'investissement 2022	0,07M€
Besoin de financement de l'investissement	0,06M€
Solde restes à réaliser	-0,56M€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	0,36M€

Annexe 3 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

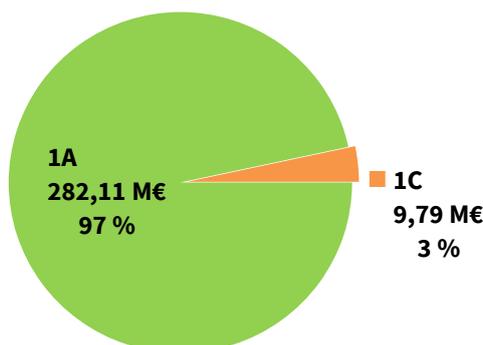
Structure de la dette après SWAP
291,90 M€ au 31/12/2023



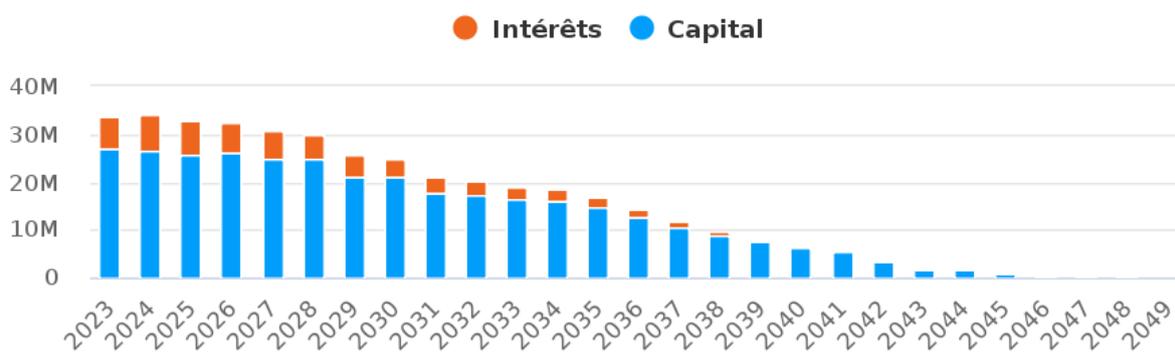
Classification des risques des emprunts

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts
291,90 M€ au 31/12/2023



Profil de remboursement de la dette



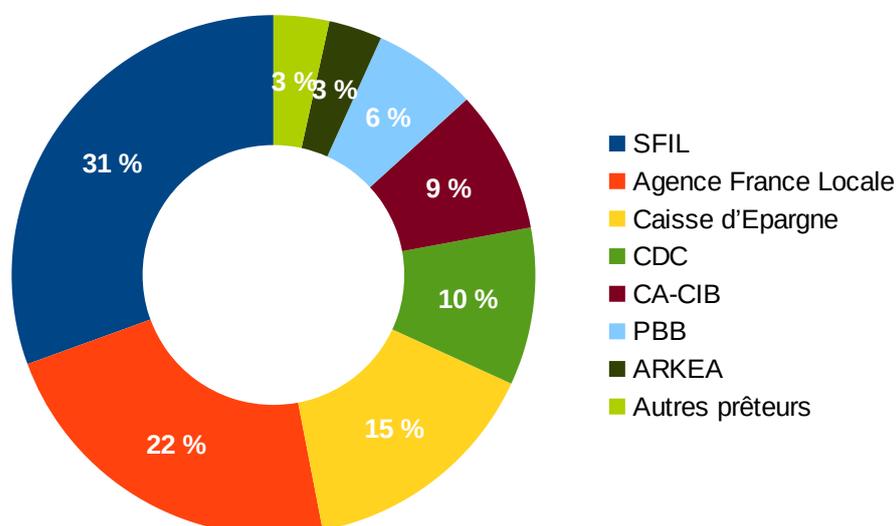
Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de Désendettement (nb années)
CA 2020 budget principal	20 770,06	251 292,78	12,1
CA 2021 budget principal	31,7 M€	248,4 M€	7,8
CA 2022 budget principal	23,9 M€	257,2 M€	10,8
CA 2023 Budget principal	53,8 M€	249,8 M€	4,6

Capacité de désendettement : **5,4 ans** * en 2023 contre 10,7 ans en 2022

*après retraitement des recettes fiscales suite à l'ouverture du service en ligne « Gérer Mes Biens Immobiliers »

Répartition par prêteurs



Annexe 4 : Détails « autres »

Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Détail autres recettes de gestion courantes	14,41	12,99	14,82
Atténuations de charges	0,25	0,53	0,45
Autres taxes	3,92	4,17	4,51
Participations	10,23	8,29	9,86

Détails « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Produits des services, du domaine et ventes diverses (M€)	0,90	0,98	0,99
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,10	0,08	0,05
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,15	0,22	0,09
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,33	0,39	0,33
Concessions cimetières (produit net)	0,24	0,24	0,23
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,02	0,03
Travaux	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,00	0,00
Autres ventes de marchandises	0,03	0,00	0,02
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel au CCAS			0,22

Détails « autres » charges à caractère général

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Autres charges à caractère général	17,55	21,67	19,01
Charges locatives de copropriété	4,23	0,99	1,14
Etudes et recherches	0,83	0,53	0,47
Transports de biens et transports collectifs	0,49	0,94	1,10
Services bancaires et assimilés	0,63	0,07	0,08
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,05	0,11	0,12
Achat de prestation de services	0,11	1,04	1,09
Documentation générale et technique	0,76	0,05	0,03
Versement à des organismes de formation	0,05	0,51	0,55
Frais de colloques et de séminaires	0,50	0,05	0,05
Autres frais divers	0,03	1,88	2,48
Indemnités au comptable et aux régisseurs	1,25	0,00	0,00
Honoraires	0,00	0,45	0,68
Frais d'actes et de contentieux	0,49	0,13	0,10
Divers	0,04	1,03	1,04
Concours divers (cotisations...)	1,00	0,16	0,17
Frais de gardiennage	0,31	3,02	3,18
Frais de nettoyage des locaux	1,94	0,71	1,18
Redevances pour services rendus	0,83	0,32	0,52
Autres services extérieurs	0,24	0,05	0,04
Impôts indirects	0,04	0,00	0,00
Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,01	0,00
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	0,00	4,93	0,07
Remboursements de frais au CCAS	0,18	0,14	0,13
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	2,67	3,38	3,50
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,02	0,03	0,05
Taxes foncières	0,80	1,05	1,11
Autres impôts locaux	0,07	0,08	0,12

Annexe 5 : Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP Autorisation de Programme
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
k€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt National
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
THRP Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté